



Les cahiers bleus

Mémoire et Histoire

abdelhay el moudden
mohamed el ayadi
mohamed tozy
sandrine lefranc

N°6 / Mai

2 0 0 6



Collection «Les cahiers bleus»

N° 6, Mai 2006

Disponible par abonnement

Dépôt légal : 2004/2093

ISBN : 1113-8823

Reproduction interdite sans avis préalable

prochainement :

«Les Droits de l'Homme substitut aux idéologies ?»



مؤسسة عبد الرحيم بوعبيد
fondation abderrahim bouabid

121, rue de la Palestine
Bettana - Salé
Tél : 037 84 33 13 / 14
Fax : 037 88 02 23
fbouabid@wanadoo.net.ma



9, rue Tiddas, Hassan
Rabat - Maroc
Tél : +212 (0) 37 76 28 58
+212 (0) 37 66 12 48
Fax : +212 (0) 37 76 98 91
E-mail : fes@fes.org.ma

Avertissement : les informations contenues et les opinions exprimées dans ces textes n'engagent que leurs auteurs.

Sommaire

| | |
|--|----|
| Le Cercle d'Analyse Politique | 1 |
| Présentation | 3 |
| L'actualité d'un débat : | 7 |
| La note de travail | 7 |
| <i>m. tozy</i> | |
| Commentaire de m. el ayadi | 17 |
| Commentaire de a. el moudden | 26 |
| Réconciliation et transition | 31 |
| <i>s. lefranc</i> | |
| La note de synthèse | 41 |
| Publications | 44 |

Le Cercle d'Analyse Politique

Le Cercle d'Analyse Politique (CAP) est un espace créé en Juin 2001, à l'initiative conjointe de la Fondation Abderrahim Bouabid et la Fondation Friedrich Ebert.

Composé d'un cercle restreint de chercheurs marocains, cet espace de réflexion collective s'attache en priorité à (re)-formuler les interrogations que suggère une lecture critique et distanciée de sujets politiques.

Le débat interne porte sur la discussion de la *note de travail* préparée par un membre, et de deux Commentaires critiques qui l'accompagnent. Les échanges, auxquels prennent part l'ensemble des membres font l'objet d'une *présentation* et d'une *synthèse* qui complètent la note de travail.

Le tout rassemblé compose la présente publication appelée «*Les cahiers bleus*».

Au plan méthodologique, le parti pris qui commande le choix des sujets et le traitement qui leur est réservé, dérive du regard que nous nous efforçons de porter sur l'actualité : un sujet d'actualité qui fait débat, nous interpelle en ce qu'il fait fond sur des questions lourdes qu'il nous appartient de mettre au jour et d'explicitier. Inversement, soulever d'emblée des thèmes de fond, dont l'examen entre en résonance et éclaire autrement l'actualité immédiate.

Hajo Lanz

Larabi Jaidi

Les Membres du Cercle

- Belal Youssef - Chercheur en Sciences Politiques.
- Bouabid Ali - Secrétaire Général de la Fondation Abderrahim Bouabid.
- Bourquia Rahma : Présidente de l'Université de Mohammedia.
- Darif Mohamed - Professeur à la Faculté de Droit de Mohammedia.
- Errarhib Mourad - Fondation Friedrich Ebert.
- El Ayadi Mohamed - Professeur à la Faculté des Lettres de Casablanca.
- El Messaoudi Amina - Professeur à la Faculté de Droit de Rabat.
- El Moudden Abdelhay - Professeur à la Faculté de Droit de Rabat.
- Filali Meknassi Rachid - Professeur à la Faculté de Droit de Rabat.
- Laarissa Mustapha- Professeur à la Faculté des Lettres de Marrakech.
- Rachik Hassan - Professeur à la Faculté de Droit de Casablanca.
- Tozy Mohamed - Professeur à la Faculté de Droit de Casablanca.

Présentation

«Chaque fois que nos tristes sociétés, en perpétuelle crise de croissance, se prennent à douter d'elles-mêmes, on les voit se demander si elles ont eu raison d'interroger leur passé ou si elles l'ont bien interrogé.»

Marc Bloch

«Aucune société n'est épargnée par le retour réflexif sur les périodes les moins glorieuses de son passé». Qu'il s'agisse de dictature, d'apartheid, de guerre civile, de guerre mondiale ou encore de processus de colonisation, etc...., les sociétés se retrouvent un jour ou l'autre devant la nécessité d'assumer leur passé afin de s'y enraciner, de construire un avenir commun.

Cette démarche est souvent obstruée par l'affluence de mémoires concurrentielles - celles des témoins, des histoires officielles, de soi-disant documents à valeur historique, etc....- qui répondent à des intérêts divergents. La communauté scientifique a donc cherché à se positionner et à délimiter les concepts de mémoire, «devoir de mémoire» et histoire, diffusion de l'histoire. Il y a donc derrière cette recherche un désir de clarté, d'historicité ou encore d'honnêteté, mais aussi et surtout la prise de conscience que c'est à travers la mémoire collective et la diffusion de l'histoire, notamment à l'école, que se construit le futur des sociétés, que se définit leur projet d'avenir commun, que se trouvent leur point de cohésion et de ruptures.

Pierre Nora différencie la mémoire de l'histoire en ce qu'elle est «le souvenir d'une expérience vécue, portée par des groupes vivants, ouverte à toutes les transformations, inconsciente de ses déformations successives, vulnérable à toutes les manipulations, susceptible de longues latences et de brusques réveils». Il dit de l'histoire qu'elle est au contraire «une construction toujours problématique et incomplète de ce qui n'est plus, mais qui a laissé des traces. Et à partir de ces traces, contrôlées, croisées, on tâche de reconstituer au plus près ce qui a du se passer, et surtout d'intégrer ces faits dans un ensemble explicatif cohérent». La mémoire est donc sélective, elle est faite d'oubli et son lien avec le présent fait d'elle une mémoire évolutive qui dépend des circonstances, des tendances politiques, de ce que la société est prête à dire, à entendre, à admettre ou pas. Le travail de l'historien, quant à lui, est une déconstruction du travail de mémoire. Il pose un regard analytique et non sélectif sur les événements passés en privilégiant la distance et une certaine liberté par rapport au présent. En effet, si le témoin éclaire une période, l'historien l'explique. La mémoire est donc un objet de

l'histoire, mais l'histoire la dépasse du fait qu'elle ne singularise pas, qu'elle ne particularise pas, elle appartient à tout et à personne.

Ce difficile passage entre l'oralité du vécu et l'écriture d'une ou des histoires, ce retour réflexif sur les périodes les moins glorieuses de son passé, le Maroc l'a initié avec la création de l'Instance Équité et Réconciliation (IER) en janvier 2004.

Reste que la tentation d'un raccourci qui consiste à passer d'une mémoire ou des mémoires - forcément élective, émotive, particulière, subordonnée au présent comme le rappellent M. Tozy et M. El Ayadi - à l'Histoire est encore grande. Voilà qui motive la réflexion que nous proposons sur relation entre «*Mémoire et Histoire*»¹ dans ce cahier.

Une actualité récente nous rappelle que le sujet n'est pas neuf et que le débat, bien au delà de nos frontières, déborde bien largement «les pays en transition». Le questionnement sur les conditions dans lesquelles une nation peut examiner son propre passé avant d'engager avec d'autres ce que P. Ricoeur nomme «un échange des mémoires» alimente une controverse dont les termes traduisent bien la difficulté à penser le lien entre Mémoire et Histoire. Ainsi et à titre d'illustration, les enjeux savants et civiques du rapport au nazisme en fournissent une illustration qui mérite attention. Ils opposent ceux pour qui la mémoire de l'évènement fait en quelque sorte obstacle à sa compréhension et qui plaident la cause d'une historicisation radicale des faits, à ceux qui à l'instar d'Habermas² propose de ne pas dissocier «une mémoire solidaire de l'irréparable» d'avec une attitude réflexive et critique» des traditions constitutives de l'identité. Voilà qui arme la conscience civique de cette dose de vigilance à l'endroit de la «tyrannie des entreprises de mémoires et d'oubli» dont le XX^e siècle a été l'objet. Cette association appelle à un «devoir d'histoire»³ dès lors que l'injonction à se souvenir au nom du «devoir de mémoire», n'a plus «d'ennemis crédibles» mais que des «amis désinvoltes ou inquiétants»⁴ tentés ici par la surenchère, la concurrence victimaire ou encore les exclusives communautaires.

Les contributions qui suivent, à travers l'expérience de l'IER, sont ponctuées d'interrogations voisines, s'agissant de la difficulté à appréhender le lien entre mémoire et Histoire en mêlant tout à la fois une préoccupation civique avec la distance que requiert la posture d'objectivation scientifique. Denses dans leur contenu, riches dans les références mobilisées, elles en viennent à relativiser la singularité du cas marocain sans perdre de vue les référents contextuels.

1) Cercle d'Analyse Politique : «*Mémoire et Histoire*», le 16 novembre 2005.

2) J. Habermas, « De l'usage public de l'histoire » Paris, Cerf 1988.

3) «Faire valoir le devoir d'histoire» Par D. Hemery, LLiauzu et A. Nanta, Libération, Juin 2006.

4) A. Finkielkraut : "Une voix vient de l'autre rive " Paris, Gallimard, 2002.

«La convergence du discours historique de la monarchie et de l'ancienne opposition» révélerait selon Tozy l'indisponibilité à la pratique d'une histoire critique des événements fondateurs ou traumatiques de l'Etat Nation. Certes, mais là non plus le Maroc ne fait pas exception. L'historiographie française n'est elle pas en effet structurée de part en part autour de la définition de Renan de la nation comme «plébiscite de tous les jours». Au sens où elle combine l'héritage d'un passé commun de souvenirs, quitte à ce qu'il doive prendre les allures d'un mythe pour ne pas évoquer les conflits qui déchirent, et l'affirmation de la volonté d'agir ensemble. Un ancrage qui amène Pierre Nora au constat de «l'avènement d'une mémoire nationale en lieu et place d'une histoire nationale»⁵.

Cette vaste entreprise de construction historiographique de l'universalité de l'expérience française, ajoute P. Nora «donne au magistère historien la direction de la conscience nationale, et fait de lui l'interprète et le garant du mythe». S'agissant du Maroc, quid alors de «l'impératif civique imposé à l'historien» qu'évoque Tozy et du rôle des intellectuels en général dans la «convergence des discours historiques»?

Voilà qui ouvre d'emblée le débat sur l'écriture de l'histoire, et aux rapports à la fois tenus et complexes qu'elle entretient nécessairement avec la mémoire. Les attentes sont grandes nous rappelle Tozy et El Ayadi. Loin de succomber à la facilité tendancieuse du mélange des genres, qui disqualifierait le rôle politique de la mémoire, c'est dans la distinction rigoureuse des ordres que se joue l'objectivité scientifique. Mais ne nous y trompons pas. Pas plus que la mémoire n'a vocation à dire «la vérité historique», sous peine de verser dans une vulgate grotesque lestée de surcroît de quelques relents totalitaires, la recherche historique n'a à s'ériger en tribunal prononçant des jugements aux accents sentencieux. Ne nous méprenons pas quant aux attentes que nous sommes en droit de nourrir à l'endroit du métier d'historien. Attendons de l'autonomie de la pensée critique qu'il revendique à bon droit, qu'elle nous procure des outils d'analyse de nature à favoriser une meilleure compréhension de l'histoire, mais sûrement pas un «prêt à penser». Une connaissance prémunie du travers manichéen, comme pour mieux nous préserver, autant des errements de la «tentation unanimiste», que de son envers nihiliste. N'attendons donc pas de l'historien qu'il devienne un arbitre ou un juge, quand son rôle est de conduire dans la sérénité, des recherches, à l'abri du jugement de valeur. En ce domaine, rigueur et vigilance nous enjoignent de distinguer ce qui relève de l'opinion, du jugement et de la conviction d'une part, de ce qui, d'autre part, ressortit aux critères du travail scientifique. C'est là aussi, faut-il le rappeler, le

5) P. Nora, «l'ère de la commémoration», in *Les Lieux de Mémoires*, III, Paris, Gallimard 1992.

gage d'une certaine honnêteté intellectuelle qui répugne à cette confusion des ordres, conduisant encore trop souvent et sans doute trop facilement, à se draper dans la posture scientifique pour distiller du jugement

Le lecteur trouvera dans ce cahier une reproduction des extraits de la contribution de S. Lefranc à un débat sur le thème «*Réconciliation et transition au Maroc et dans le monde*»⁶, organisée à la veille de la publication du rapport de l'IER. La proximité de la thématique et les questionnements soulevés dans une perspective comparative nous ont convaincu du bien fondé de ce complément. Sandrine Lefranc⁷ y évoque la difficulté de passer d'une «vérité au cas par cas» à une «vérité historique», à un moment où la société doit en finir avec les «discours guerriers» de l'histoire officielle et où la rupture politique qui a permis la création de cette instance ne procède pas d'un processus préalable de démocratisation, mais au contraire l'engendre. Ce qui implique pour elle la lourde contrainte de construire une vérité suffisamment consensuelle pour avoir une portée pacificatrice.

Cette idée a été rediscutée, après la publication du rapport, lors du colloque sur «*Les questions de la justice transitionnelle au Maroc, à la lumière de l'expérience de l'IER*»⁸ en juillet 2006. L'idée force étant qu'au Maroc le travail de mémoire participe pleinement du processus de libéralisation politique qui a permis une «libération de la parole» notamment sur des événements et épisodes tus par l'histoire officielle. Par rapport à ce changement politique et à l'instar d'autres expériences internationales, l'action de l'IER est une conséquence de la «rupture» et non le moteur de elle ci.

Elle est avant tout un mécanisme qui permet de pallier l'absence de poursuites judiciaires en s'inscrivant dans une démarche de «compensation» et «réparation» de l'impossibilité de faire justice. Néanmoins, la réconciliation ne peut se suffire de ce commencement de travail sur le passé encore fragile car exposé à toutes les réécritures politiques. Elle requiert l'élaboration sereine et progressive d'un récit commun partagé à l'élaboration duquel son action apporte un précieux matériau.

A. B.

6) Rencontre-débat organisée par le Club Politique sur le thème : « Réconciliation et transition au Maroc et dans le monde », avec la participation de Driss Benzekri, Mohamed El Ayadi, Mohamed Tozy, le 16 décembre 2005, Hôtel Hassan - Rabat, Maroc.

7) Chargée de recherche au CNRS et au Laboratoire d'analyse des systèmes politique (LASP) à Nanterre.

8) Colloque sur les « Questions de la justice transitionnelle au Maroc à la lumière de l'expérience de l'Instance Équité et Réconciliation », organisé par le centre d'Etudes en droits humains et démocratie (CEDHD) et le Centre International de la Justice Transitionnelle (ICTD), Rabat, les 14, 15 et 16 juillet 2006.

L'actualité d'un débat

La note de travail

La création de l'IER en 2004⁹ et le travail accompli depuis, a mis les concepts de mémoire et d'histoire au centre des préoccupations de la commission, comme de sa nombreuse «clientèle» (les victimes des années de plomb), ainsi que de son commanditaire (le palais).

Les membres de la commission composée de spécialistes de l'histoire nationale et de politologues, n'ont pas cessé de regretter, l'impossibilité de documenter les témoignages des victimes, l'inorganisation voire l'inexistence des archives, la nécessité de fabriquer l'histoire en situation d'arbitrage voire en situation juridictionnelle et dans l'urgence. A l'image de ces historiens français ou allemands invités habituels des prétoires comme témoins à charge ou à décharge dans des procès de plus en plus médiatisés (... Les récents procès Papon et Touvier, en France, durant lesquels intervinrent des historiens aussi éminents que René Rémond, Robert Paxton ou Henri Amouroux.)

Je me propose dans ce texte d'aborder les relations tendues qu'entretiennent les deux concepts (mémoire et histoire) et de pointer quelques pistes de réflexion qui nous permettent de rompre avec l'impression de singularité du Maroc. Ensuite de réfléchir sur les possibilités d'un passage raisonné des mémoires concurrentes voire antagoniques vers une histoire, voire des histoires, tout en évitant le double piège de l'impératif de vérité et de légitimité qui présentent le risque de dérapage vers des ostracismes inutiles où encore un consensualisme de bon aloi nuisible à toute émancipation citoyenne.

Liminaires

Depuis que les questions de mémoires, de lieux de mémoire, de devoir de mémoire sont passées de l'usage commun au discours politique construit, fondant des revendications de groupes et de communautés régionales, on a tendance à moins opposer mémoire et histoire, parfois même à les confondre, chaque fois qu'on est à proximité d'une manifestation forte de l'inhumain (génocide et/ou répression....).

9) Le Président et les membres de l'Instance Equité et Réconciliation ont été installés par le Roi le 7 Janvier 2004 à Agadir. Le discours Royal prononcé à cette occasion en précise le mandat et la définie comme une commission nationale pour la vérité, l'équité et la réconciliation. Ce mandat général a obligé l'instance à inventer son espace de déploiement et ses procédures, par tâtonnement négocié, en devinant les lignes rouges et les radiers de franchissement.

Ces confusions ou raccourcis s'opèrent dans un contexte de crise de légitimité de l'Etat centralisé menacé à la fois par le haut (globalisation) et par le bas (décentralisation).

Les différences entre les deux concepts sont pourtant avérées : la mémoire suggère l'émotion, intègre le droit au souvenir mais aussi à l'oubli. Dans l'usage de la mémoire comme ressource thérapeutique les psychiatres nous rappellent quelque soit leur chapelle qu'il n'y a pas de mimésis sans amnésie. De l'autre côté, les historiens jusqu'au milieu du XXs s'accrochaient à l'idée que l'histoire serait une science sociale parée de toutes les vertus, d'une construction réfléchie et réglée sous l'œil vigilant d'une corporation devenue puissante depuis le milieu du XIX, après avoir renoncé à l'historiographie et intégré l'obligation positiviste dans sa démarche en séparant histoire et philosophie de l'histoire chère à Hegel.

L'opposition classique entre histoire et mémoire, qui pose l'histoire comme la connaissance objective, scientifique et définitive du passé, et la mémoire comme une vulgate subjective, changeante, et erronée, n'est plus d'actualité. Une telle assertion est surtout oublieuse des débats qui agitent le métier d'historien que révèle une histoire de l'histoire.

Depuis une quinzaine d'années, la mémoire prise comme l'ensemble des représentations d'un passé - de l'histoire savante à la tradition orale - présente, en tant qu'objet d'étude, un intérêt nouveau pour les historiens. Des questions comme le conflit de mémoires, le processus de fabrication de la mémoire ne ressortissent plus des catégories du vrai ou du faux une fois le nationalisme consolidé et que l'histoire de l'histoire, pour ne pas dire son épistémologie, a dénoncé sa collusion avec les constructions idéologiques des nations.

Mémoire(s) en question

Il convient en premier lieu de souligner la confusion terminologique autour du mot mémoire. L'usage du mot fait l'impasse sur la démonstration de la possibilité d'une mémoire individuelle et d'une mémoire collective. Il y a souvent amalgame entre la mémoire proprement dite, capacité individuelle, et la "mémoire" en tant que métaphore, dans un anthropomorphisme souvent peu conscient, pour l'ensemble des représentations courantes dans une collectivité.

La "mémoire nationale" est sans doute le meilleur exemple de cette ambivalence. S'agit-il de politiques commémoratives, d'opinions communes ou majoritaires, de narrations hégémoniques, de mythes nationaux ? À défaut de cerveau national, quel serait le support légitime de cette mémoire : les élites nationales, les discours officiels, les médias ? Quelle place pour les oppositions, les mémoires marginales, régionales ou minoritaires ?

Selon l'ouvrage dirigé par Pierre Nora¹⁰, la "mémoire nationale" semble tout autant le produit d'une certaine historiographie, que son objet.

L'identification de la mémoire collective et de l'histoire est une source d'interrogations philosophiques et épistémologiques majeures. Les rapports entre la mémoire collective et l'histoire doivent être tout sauf harmonieux et qu'à bien des égards, l'histoire ne peut qu'entrer en conflit avec le "devoir de mémoire" si souvent instrumentalisé à des fins politiques ou moralisantes.

Il semblerait que c'est le bon sens même qui parle quand nous lions intimement l'histoire et la mémoire. L'histoire, n'est-elle pas cette discipline qui fait revivre ce que la mémoire collective a enfoui, voire sciemment caché? L'histoire pourrait-elle se passer de cette mémoire collective, inscrite dans les monuments, dans les textes de lois, dans les coutumes, dans la langue comme matériaux et ressources prêtes à être façonnées mais combien dangereuses ?

Certains pensent que l'histoire n'est qu'une mémoire, systématisée et rangée. Notre propre passé, nous le connaissons par la mémoire. N'est-il pas évident que l'histoire remplit collectivement cette même mission. Je pense que le rapport de la mémoire à l'histoire ressemble à celui de la prénotion au concept et du sens commun à la science (Bourdieu, le métier de sociologue.) On peut dire que la science historique se construit d'abord par une patiente déconstruction de la mémoire. Et par un effort d'objectivation. De décentration et une recherche de l'exhaustivité au détriment de l'éclectisme.

Les traits essentiels suivants singularisent la mémoire collective¹¹

10) Pierre Nora : *Ss la dir. «Lieux de mémoire»*, Trois tomes, Gallimard, 1986.

11) Pierre Nora écrit à ce propos " Mémoire, histoire : loin d'être synonymes, nous prenons conscience que tout les oppose. La mémoire est la vie, toujours portée par des groupes vivants et à ce titre, elle est en évolution permanente, ouverte à la dialectique du souvenir et de l'amnésie, inconsciente de ses déformations successives, vulnérable à toutes les utilisations et manipulations, susceptible de longues latences et de soudaines revitalisations. L'histoire est la reconstruction toujours problématique et incomplète de ce qui n'est plus. La mémoire est un phénomène toujours actuel, un lien vécu au présent éternel; l'histoire, une représentation du passé. Parce qu'elle est affective et magique, la mémoire ne s'accommode que des détails qui la confortent; elle se nourrit de souvenirs flous, télescopant des faits, globaux ou flottants, particuliers ou symboliques, sensibles à tous les transferts, écrans, censure ou projections. L'histoire, parce que opération intellectuelle et laïcissante, appelle analyse et discours critique. La mémoire installe le souvenir dans le sacré, l'histoire l'en débusque, elle prosaïse toujours. La mémoire sourd d'un groupe qu'elle soude, ce qui revient à dire, comme Halbwachs l'a fait, qu'il y a autant de mémoires que de groupes; qu'elle est, par nature, multiple et démultipliée, collective, plurielle et individualisée. L'histoire, au contraire, appartient à tous et à personne, ce qui lui donne vocation à l'universel. La mémoire s'enracine dans le concret, dans l'espace, le geste, l'image et l'objet. L'histoire ne s'attache qu'aux continuités temporelles, aux évolutions et aux rapports des choses. La mémoire est un absolu et l'histoire ne connaît que le relatif. " *Les lieux de mémoire (dir.)*, Introduction, Paris, Gallimard, 1997.

I- La mémoire est subjective. Elle s'inscrit toujours dans un vécu du conscient. La mémoire est personnelle c'est ma mémoire ou celle de mon groupe, elle définit d'abord l'appartenance et la communauté. L'histoire vise en principe l'objectivité. L'histoire n'est pas mon histoire, elle est posée comme existence extérieure à la conscience. L'histoire implique un décentrement du regard. Ce qu'on appelle objectivité, c'est la possibilité de changer de point de vue, de ne pas être soumis à un point de vue particulier.

II- La mémoire présuppose la possibilité voire l'obligation de l'oubli qui constitue son indispensable complément. Je ne peux me souvenir qu'en sélectionnant ce qui doit être oublié. La mémoire collective fonctionne, elle aussi, à l'oubli. On perçoit couramment l'oubli comme un pur négatif, un manque de mémoire. Mais l'oubli est comme le fond nécessaire à partir duquel peut émerger la mémoire. L'oubli est même parfois commandé, par exemple pour des raisons politiques, religieuses, etc. L'histoire (comme la psychanalyse !) vise à faire revenir l'oublié.

III- La mémoire s'inscrit dans un récit. La mémoire individuelle est ce par quoi l'individu constitue sa propre identité. Elle est entièrement pensée à partir du présent - la mémoire, c'est toujours le passé au présent. Il en va de même de la mémoire collective. Ce dont les communautés historiques gardent la trace, c'est ce qui constitue encore le présent. Ce qui disparaît de la mémoire collective, c'est ce qui n'a plus cours. Dans les deux cas, la mémoire est orientée dans un récit dont la fin est connue. Elle implique la causalité et à défaut la fabrique. La science historique, dès qu'elle se veut véritablement scientifique, doit sortir du récit, précisément parce qu'elle doit sortir de la téléologie.

Essai d'une histoire de l'Histoire

Il faut ici distinguer entre deux histoires de l'histoire, celle du métier, des techniques et des écoles et celle du discours historique dans son rapport au temps présent et au politique en général. Autrement dit, sa fonction cardinale de fabrique de l'historicité et partant des légitimités. Les deux histoires sont bien sur liées et évoluent main dans la main.

L'histoire du métier est homothétique de l'histoire des sciences sociales. Il est inutile de remonter jusqu'à Thucydide ou Hérodote pour fixer le contenu du projet historique et les tentatives de s'affranchir du récit mythologique pour retrouver une fonction téléologique et plus tard un sens à l'histoire au delà de son côté édifiant (ibra), comme l'a souligné Ibn khaldoun dans *Al Muquadimat*.

Au XIXs, quand l'histoire a été confrontée doublement au positivisme sociologisant et à la nécessité de poser des lois de l'évolution pour l'avenir. Elle fut ballottée entre le projet de construction des nations (Hegel et plus tard Renan) et les exigences du jeune Marx (l'idéologie allemande) qui nous livre, à travers une réhabilitation d'une histoire abstraite de l'humanité, un principe d'espérance au soir de l'inhumation de Dieu.

La spécialisation aidant, la sortie de l'âge des idéologues va consacrer l'affirmation de la corporation des historiens qui va nouer un dialogue fécond et difficile avec les exigences de la scientificité triomphante. Pendant les années cruciales du début du XXème siècle, les critiques adressées aux historiens ont été celles-là mêmes auxquelles les savants ont été exposés : subjectivité, professionnalisme, rapport à la philosophie de l'histoire, acceptation ou renoncement à la causalité et au déterminisme, rapport au pouvoir, qualification, usages des archives ...

L'épistémologie de l'histoire va rendre compte de façon critique des usages des sciences exactes et des conditions historiques d'émergence des théories, des usages de la discipline elle-même, de la place de l'historien dans la cité. Toute une littérature nous informe sur les rapports entre la grande et la micro histoire, entre l'oralité et l'écrit, l'ethnographie et la science politique.¹²

Dès le XIX siècle, la promiscuité de l'histoire avec l'Etat-Nation a amplifié le besoin de production des valeurs symboliques de cohésion. C'est dans ce cadre que l'histoire a pris en charge cette fonction en définissant d'abord un sens à l'histoire et en se focalisant sur ce qui devrait faire sens dans un Etat en construction. Comme l'écrit Olivier Dumoulin¹³ en analysant le positionnement de l'historien entre science et politique : «Depuis la IIIème République et la création de l'histoire scientifique nationale républicanisée (Ernest Lavisse), la communauté s'est forgée autour de l'objectivité et de la scientificité absolue de ses travaux. A son apogée sociale, entre 1880 et 1920, l'histoire est devenue le parangon de la science française et ses représentants ont été parmi les dépositaires majeurs de l'enseignement républicain laïcisé. Chargés de diffuser l'amour de la patrie et de promouvoir la cohérence de la nation dans un contexte politique explosif (concurrence politique, économique et culturelle avec le Reich), les historiens ont rapidement gagné galons et prestige au sein d'un Etat moderne en plein développement.» L'auteur revient sur cet Âge d'Or

12) Un texte de Jacques Revel rend compte de ce malaise de l'historien au delà des acquis de l'école des annales, in Giovanni Lévi, le pouvoir au village, pp I-XXXIII, Gallimard, 1989.

13) Olivier Dumoulin Le rôle social de l'historien - De la chaire au prétoire, Albin Michel - Bibliothèque Histoire, 2003.

par le truchement du parcours de Gabriel Monod, l'un des fondateurs de l'histoire professionnelle scientifique, qui influa notamment sur les débats accompagnant l'Affaire Dreyfus.

Paradoxalement les débats sur la scientificité et l'obligation de décentration de l'historien n'ont jamais influé sur l'impératif civique imposé à l'historien. Ce qui n'a pas manqué de créer un malaise résolu par un engagement dans la cité, revendiqué explicitement¹⁴ ou par le développement de l'égo histoire.

L'histoire problématisée, étant invendable pédagogiquement, la diffusion de l'histoire par l'école crée une obligation de périodisation, de personnalisation, de linéarité de recherche des causalités et de production de ce qui unit.

Au Maroc la communauté des historiens ne dépasse pas quelques centaines d'historiens. Notons au passage une séparation nette entre les enseignants du supérieur et ceux du secondaire. Ces derniers ne sont pas aussi organisés que les professeurs de philosophie et ceux des études islamiques. L'association des enseignants des «*ijtima'yaths*» regroupe les enseignants d'histoire et de géographie sans aucune préoccupation disciplinaire.

Les continuités observées dans les années soixante entre la recherche historique et l'enseignement de l'histoire, se sont estompées dans la mesure où les passerelles qui permettaient aux enseignants du lycée de continuer leur recherche dans les départements d'histoire sont devenues moins évidentes.¹⁵

L'histoire de l'histoire au Maroc date plutôt du protectorat. C'est la production et la conservation des archives qui a inauguré un déplacement de la généalogie et l'historiographie vers l'histoire de la personne du roi à celle de l'Etat. Je pense qu'avant les travaux de la génération des A. Laroui, M. Kabli, H. Ferhat, A. Taoufik, les premiers balbutiements d'une histoire réfléchie, voire même la première fracture épistémologique avec l'historiographie se situe au niveau de Mokhtar Soussi. Son petit livre intitulé "*haoula al maida*"¹⁶, publié à titre posthume dans les années quatre

14) L'hypothèse centrale de la biographie de M. Bloch tourne autour de la quête infructueuse et toutefois incessante d'une osmose entre les différentes formes d'intervention que l'historien pratiqua. Comment, de ses démarches intellectuelles - histoire régressive, histoire comparée, histoire des structures sociales - en passant par ses positions sur l'enseignement de l'histoire, jusqu'à ses engagements de citoyen, un même questionnement anime Marc Bloch ? In Olivier Dumoulin, Biographie de Marc Bloch, Presses de La Fondation de sciences politiques, 2000.

15) La circulaire 504 conditionne l'inscription d'un fonctionnaire à l'autorisation de sa hiérarchie.

16) Mokhtar Soussi dans ce livre très peu solennel pose les règles du métier d'historien du rapport entre l'oralité et l'écrit.

vingt mais écrit bien avant les travaux de Laroui sur l'histoire du Maghreb, inaugure une discussion inédite sur les rapports entre mémoire et histoire et sur les conditions épistémologiques de l'usage du témoignage, sur l'historicité du quotidien. Pour ce qui est de la diffusion de l'histoire par l'école, on retiendra le livre collectif J. Brignon et all.¹⁷

Une question se pose quand à la pratique de l'histoire au Maroc en dehors de l'université notamment une fois sortie du XIX^e, qui focalise l'intérêt de la majorité des chercheurs sérieux. Comment expliquer que le discours historique au Maroc soit principalement celui de la constitution de l'Etat ? Ou du moins de la lutte pour le pouvoir. Les autres manifestations de l'historicité sociale ne trouvent pas preneur. Au contraire, elles apparaissent dans le paysage historique comme des provocations voire des transgressions. Les travaux sur les crises, les révoltes, la famine, l'esclavage n'arrivent pas à concurrencer en quantité les travaux sur les dynasties marocaines ou à défaut, sur les manifestations multiples de l'élan réformiste.

L'histoire du pouvoir d'un côté et l'histoire de la lutte pour le pouvoir de l'autre, ont focalisé l'intérêt de l'histoire officielle et officieuse. Une première conséquence de ce constat renvoie à l'hégémonie du discours historique de l'ancienne opposition pour tout ce qui concerne l'histoire au présent, et ce jusqu'au milieu des années soixante dix et à une réappropriation de celle-ci une fois l'opposition laminée ou domestiquée.

La marche verte et le processus de fabrication d'un nouvel Etat-nation, moins redevable de son existence au mouvement national de la première génération, a réintroduit un nouveau déséquilibre dans la prise de l'initiative de l'écriture de l'histoire, consacrant cette fois ci une certaine hégémonie de la monarchie de Hassan II. L'écriture de l'histoire au présent par des médias contrôlés, la frilosité des historiens d'un côté et l'alignement des politiques¹⁸ de l'autre a donné lieu à une convergence du discours historique de la monarchie et de l'opposition¹⁹.

17) Voilà ce qu'on peut lire dans un avant propos intitulé «avertissement» : «Depuis l'indépendance les nouveaux programmes de l'enseignement secondaires donnent à l'histoire nationale et à celle de la civilisation musulmane la place de premier plan qui leur revient, sans négliger les ouvertures sur les autres civilisations... Le plus urgent était d'avoir sur l'histoire nationale les éléments d'une vision historique renouvelée qui tient compte : 1. de l'optique nationale et l'on a cherché à y parvenir en recourant le plus souvent possible aux sources nationales , 2. des travaux récents et des découvertes faites depuis une vingtaine d'années, 3. de la vision nouvelle des historiens plus attachés aux longs mouvements de civilisation, aux courants économiques, aux échanges dans les domaines de la pensée et de l'art , qu'à l'histoire politique ou dynastique...(Brignon et all, Hatier, 1967, p.2)

18) Voir la collection initiée à grand frais, Georges Vedel : (Dir.) «Édification d'un état moderne : Le Maroc de Hassan II» Albin Michel (1986).

19) Même une approche analytique et déconstructive comme celle de Laroui s'inscrit dans ce projet.

L'IER et l'usage des mémoires

Une histoire de l'IER est à faire, ce n'est pas ici le propos. Il faut juste remarquer que ce processus enclenché depuis quelques années peut être considéré comme un événement majeur de notre histoire contemporaine.

Dans le cadre étroit de ce texte, je vais juste esquisser à grands traits les problèmes que l'action de l'IER pose au chercheur en sciences sociales et à l'historien en particulier.

Dans le mandat officiel de l'IER, il est dit qu'elle exerce dans le cadre de ses compétences la mission d'établissement de la «Vérité», ce qui est éthiquement voire moralement louable, mais épistémologiquement faux et politiquement dangereux. L'intrusion de la catégorie de vérité dans le travail de l'IER est normal d'autant plus que le processus l'a amené à aller au delà d'une vérité absolue pour approcher des vérités portées par des mémoires antagoniques. Ce qui n'a pas manqué de reconfigurer la structure du champ des acteurs historiques et de rétablir en partie les catégories des «bons» et des «méchants».

Dans le cadre de cette recherche de la «Vérité» l'instance a dû se donner, dans des conditions difficiles, les moyens d'investir le champ de la recherche historique²⁰. La première phase de l'action de l'IER a été consacrée à deux principaux sous-programmes d'investigation en usant d'une multiplicité de techniques :

- La documentation des événements : Recueil et enregistrement audio des témoignages, auditions publiques, documentation des faits, entretiens, fouilles....
- Les auditions thématiques qui constituaient une tentative de synthèse historique en direct à la télévision sur des sujets aussi diverses que l'usage de la violence et son histoire, les crimes politiques.....

Comme on peut lire sur le site de l'IER, le travail d'analyse des données et en particulier de vérification et de recoupement des sources avec les informations recueillies a permis leur mise en cohérence et la clarification du cadre d'analyse et

20) La mission d'établissement de la vérité se décompose en tâches dont voici quelques une : I) La détermination des catégories et de la gravité des violations passées des droits de l'Homme, et ce, à travers les investigations, le recueil de déclarations et témoignages, l'examen des archives officielles, ainsi que la collecte des informations et données pouvant contribuer à la recherche de la vérité auprès de toute source. II) La poursuite des investigations concernant les cas non encore élucidés de disparition forcée, déployer tous les efforts au sujet des faits qui n'ont pas été établis, l'élucidation du sort des disparus, tout en proposant des solutions adéquates aux cas de décès avérés. III) L'établissement de la responsabilité des organes étatiques ou autres concernant les violations et faits ayant fait l'objet des investigations. (In site de l'IER : <http://www.ier.ma/>).

de traitement de cas ou de situations variées, de violations apparentées à la «disparition forcée», souvent présentées sous l'expression «*majhoulî almassir*» (personnes au sort inconnu).

Une catégorisation a pu être établie fondée notamment sur les contextes de la disparition, comme d'ailleurs celui des évaluations de l'usage de la force de façon inversement proportionnelle à la menace que constituaient les mouvements sociaux ou les mouvements d'opinion. Ce travail a contraint l'IER à reconstituer les chronologies et à proposer une nouvelle périodisation des crises.

Ce double travail de périodisation et de typologie a été effectué honorablement alors même qu'il est confronté à de multiples obstacles.

Le premier et non des moindres étant l'absence de grandes synthèses historiques relevant de la compétence exclusive de la corporation des historiens, normalement prémunie contre toute dérive négationniste ou ostraciste.

Le second renvoie à la quasi absence d'archives et d'obligations légales en termes d'archivages et d'organisation de leur entretien et d'établissement des règles de leurs consultations.

Pour pallier ces insuffisances graves qui informent sur les déficiences de procédures politiques et à défaut scientifiques de régulation des écritures de l'histoire au présent, et même de restitution des mémoires antagoniques des acteurs du jeu politique et de leurs victimes directes ou indirectes, l'IER a multiplié les enquêtes de terrain. Elles consistaient en des entretiens systématiques, recherche documentaire notamment dans certaines archives des FAR, dépouillement des listes établies par les organisations des droits de l'Homme au Marocaines et étrangères). Un certain pragmatisme et beaucoup d'honnêteté intellectuelle ont permis de rentabiliser une multitude de ressources que l'orthodoxie historique aurait à priori rejetée. Les auditions publiques des victimes, diffusées sur les médias publics, les centaines de témoignages enregistrés et conservés dans les archives de l'Instance, les colloques académiques et les dizaines de séminaires organisés par l'IER ou des ONG ont permis d'ouvrir un débat public pluraliste et serein sur près d'un demi-siècle de l'histoire nationale. Ces activités ont permis aussi d'avancer de manière considérable dans l'établissement d'une vérité acceptable sur plusieurs épisodes de cette histoire et types de violations, demeurés jusque là marqués par le silence.

La reconstitution des grandes crises sociales et politiques qui ont justifié l'usage de la force publique et parfois l'intervention de l'armée ont montré la responsabilité de

différents appareils de sécurité dans les violations graves relevant de la compétence de l'IER. L'opacité de la notion d'ordre public et les déficiences des chaînes de commandements ainsi que la démultiplication des acteurs chargés de la sécurité publique ont souvent donné lieu à des dérapages systématiques dans l'usage de la force publique, et révélés un rapport disproportionné entre la menace et l'usage de la force.

Pour l'IER, cette politique d'excommunication, au mépris du droit à la différence, à la liberté d'expression, prenait les allures d'une politique de terreur plus que d'intimidation.

Une première remarque s'impose à la lecture du long rapport de l'IER, c'est la forte proximité des techniques utilisées avec celles de la corporation des historiens. Même si les objectifs ne sont pas les mêmes le matériau rassemblé peut servir honorablement une écriture de l'histoire contemporaine. Néanmoins, il faudra avouer que l'urgence qui caractérise le travail de l'instance, les pressions exercées par l'environnement politique contrastent avec la sérénité et la distance nécessaire à une oeuvre d'historien. Un témoignage est précieux mais une ethnographie des témoignages est encore plus utile, une audition est indispensable mais sa contextualisation nécessite la contribution de plusieurs chercheurs, et plusieurs mois de travail dans un environnement caractérisé par une rareté des sources et une indigence de l'histoire contemporaine.

Il faut rappeler que ces mémoires collectées par l'IER constituent un important matériau pour l'écriture de l'histoire à condition de faire une histoire de ces mémoires.

Le travail effectué par l'IER a déjà produit toute une série de conséquences qui sont en train de bouleverser durablement notre façon de concevoir le rapport entre mémoire et histoire. Autant le devoir de mémoire est indispensable pour construire un moi collectif composite et pluriel capable de définir politiquement un destin commun, autant la tâche des historiens en devient cruciale pour construire la distance entre la mémoire émotion/justice et l'histoire objective qui déconstruit les mécanismes de la causalité du temps long.

M. Tozy

Commentaire de m. el ayadi

La note de travail nous invite à une réflexion sur la question de l'histoire et de la mémoire posée sur deux niveaux. Le premier est **épistémologique** et interroge les deux concepts fondamentaux de l'histoire et de la mémoire, et aussi ceux de l'oubli et de la vérité. Le deuxième est celui de **l'histoire en train de se faire à travers le cas de l'IER**, mais aussi du rapport de l'histoire à la politique en général et de l'histoire à la nation en particulier, sur fond d'une histoire de l'Histoire devenue une discipline scientifique. Le premier niveau constitue ici un arrière plan nécessaire pour aborder les questions posées dans le deuxième niveau.

Ma discussion est à comprendre en rapport avec l'interpellation de l'histoire en tant qu'instance scientifique et de l'historien sollicité en tant qu'«expert».

D'emblée, et à juste raison, M. Tozy attire l'attention sur la fausse impression d'une singularité marocaine à ce sujet aux plans épistémologique et méthodologique à la fois pour chaque concept, ainsi que la nature du rapport qui les lie.

Mémoire, Histoire et conjoncture politique

Le rapport de l'histoire et de la mémoire a acquis une complexité épistémologique particulière pour les sciences de l'homme notamment pour la science historique ouverte au temps présent et à l'immédiateté. L'apport de l'histoire de l'histoire, en tant que champ du savoir historique, est à cet égard une source de clarification du statut de cette problématique dans l'histoire en tant que science des temporalités. Concept central pour l'histoire, le temps a été assimilé par le positivisme historique au temps mort. Telle qu'enseignée par l'école méthodique de la fin du XIX^{ème} siècle, qui avait fondé la discipline sur l'étude du passé, l'histoire s'arrête au seuil du temps présent. Le positivisme historique avait fait du passé mort, coupé du présent vif le champ clos de la connaissance historique²¹. Le présent devenu actualité serait l'apanage du journaliste, du sociologue et du politologue. La distance temporelle était un gage d'objectivité. Renaissance et revigorée sous l'impulsion de l'explosion des médias et des moyens de communication, l'histoire immédiate ou l'histoire du temps présent a redéfini l'histoire contemporaine en lui donnant un prolongement dans le présent vivant. La distanciation épistémologique a remplacé la distance temporelle comme paradigme d'objectivité.

21) Pierre Nora, Jacques Le Goff, «Faire de l'histoire», Paris, Gallimard, 1974, T.I, p 286.

Sur le plan politique également, la question du rapport de l'histoire et de la mémoire a pris une importance insoupçonnée durant les soixante dernières années. Les grands procès historiques de cette époque ont permis la confrontation des mémoires des acteurs : Le procès des responsables nazis au lendemain de la seconde guerre mondiale, le tribunal international ad hoc pour le jugement des crimes contre l'humanité dans l'ex-Yougoslavie ou encore le procès des responsables du génocide ethnique au Rwanda. Une réévaluation de la problématique de l'histoire et de la mémoire à travers la question de la représentation du passé dans la mémoire comme dans l'écriture historique a été entreprise à l'occasion de ces procès. Les historiens ont été appelés en tant qu'experts impartiaux et objectifs pour livrer leur interprétation des événements et du rôle joué par les individus incriminés.

Au Maroc, la question de la mémoire et de l'histoire est liée à la conjoncture politique du pays. La mort du roi Hassan II a libéré la parole et a réanimé la mémoire politique des acteurs et des témoins d'une période qualifiée d'années de plomb jusque là couverte par le silence. Le passage d'une mémoire silencieuse à une mémoire active et revendicative est à lire dans cette conjoncture dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler au Maroc la transition politique. Les contours et les limites de cette transition sont pour l'historien politique du Maroc présent, des données essentielles pour l'écriture de cette histoire où l'oubli et le silence font parti de la mémoire du moment politique d'un Maroc en transition. Le mandat de l'Instance Equité et Réconciliation (IER) l'avait obligé à délimiter les espaces de son intervention et à définir les contours de son investigation et partant de son expertise sollicitée par la haute autorité de l'Etat. Ni instance historique, même si elle fait appel au savoir faire des historiens, ni instance juridique puisqu'elle substitue la notion de justice transitionnelle à celle de justice juridictionnelle, l'IER accepte implicitement l'existence de lignes rouges, données essentielles de la transition politique, comme frontière d'une investigation qui se veut tout de même recherche de la vérité. Loin de limiter le travail de l'historien, ces contraintes lui permettent de saisir la dialectique de la mémoire et de l'oubli et de contextualiser les mémoires en conflit. Notons toutefois, qu'évacuée de la dénomination de l'IER, la notion de vérité a été réintroduite par le Roi, suite aux contestations émises par les organisations des droits de l'homme et d'une frange des anciens victimes des exactions de l'Etat (l'Organisation marocaine des droits de l'homme et le Forum justice et Vérité en particulier), comme l'une des missions de l'Instance dans son discours du 7 janvier 2004 installant les membres de la Commission.

La question du rapport de l'histoire et de la mémoire au Maroc n'est pas encore une problématique d'historiens. Les victimes des exactions du passé, les militants des

droits de l'homme, les acteurs politiques et les journalistes sont les principaux animateurs de ce débat. Adeptes de l'histoire du passé mort et froid, l'historien académique marocain ne se sent pas concerné par l'investissement de ce champ. Or son expertise est de plus en plus sollicitée par les politiques gênés par les débordements de la mémoire et contrariés par les récits d'événements d'une histoire pas encore close dans un Maroc où les équilibres de la transition politique hypothèquent la recherche de la «vérité historique». Les plus attachés à l'orthodoxie historique considèrent même que la période en question n'est pas assez éloignée dans le temps pour faire l'objet du domaine des études proprement historiques. Il y aurait là une sorte de distinction entre, d'un côté, le domaine de l'historien, nécessitant le recul temporel et des matériaux spécifiques et authentifiés, des archives et des documents écrits en particulier et, d'un autre côté, le domaine du politologue saisissant les événements dans leur immédiateté et utilisant le témoignage direct ou les matériaux du moment (discours, journaux, prestations publiques...). L'incursion du présent dans une science censée être une science du passé est considérée comme une hérésie ou encore comme une manifestation d'un déclassement de la science historique, synonyme de confusion des genres. Une poignée d'historiens contemporanéistes commencent cependant à remettre en cause l'orthodoxie de l'histoire académique en plaidant pour une histoire du présent marocain. Sans être purement académique, ce changement d'attitude de la part des historiens à l'égard du passé récent et de l'histoire du présent du Maroc est une réponse à la demande sociale. Elle se fait à un moment où les appels à l'«expertise historienne» se font de plus en plus pressants. L'épisode de la publication de la lettre du Fquih Basri et des controverses sur la supposée participation de la gauche marocaine au coup d'Etat manqué du général Oufkir en a été un moment privilégié. En témoigne également l'implication d'historiens dans le travail accompli par l'IER et les recommandations de celle-ci concernant les archives, la mémoire et la création d'un institut de l'histoire du présent. Parallèlement à ce travail de «terrain», la réflexion académique commence à s'animer autour de la spécificité, les matériaux, la méthode et les concepts de l'histoire du présent. Le débat académique sur le rapport de l'histoire et de la mémoire s'inscrit dans ce cadre. Il est le résultat de cette demande sociale envers l'histoire.

L'opération historiographique et le rapport histoire/mémoire²²

A l'histoire comme à la mémoire se pose l'énigme de la représentation du passé. Mais à la fidélité espérée de la mémoire, répond l'ambition de vérité de l'histoire. La

22) Nous sommes redevable dans la rédaction de ce paragraphe à Paul Ricoeur dont les thèses sont des références pour l'analyse de la problématique de l'histoire et de la mémoire.

représentation du passé se fait à partir de la trace qui est plurielle. Elle constitue par conséquent une problématique continue de la mémoire à l'histoire.

Pour saisir la spécificité de la question de la mémoire en histoire il est nécessaire d'appréhender les différentes phases de l'«opération historiographique»²³.

Celle-ci recouvre **trois niveaux** du travail de l'historien entremêlés les uns aux autres: la mise en archive, l'explication / compréhension et la représentation historique.

La mise en archive, ou la phase documentaire, conduit de la déclaration de témoins et de la découverte des traces matérielles à la constitution d'archives. A partir du document, traces retravaillées et archivées, le passé pourra être reconstruit et représenté par l'historien. Ce niveau montre combien les documents sont constitués et travaillés pour établir l'archive. L'enjeu que constitue «l'ambition véridique» de l'histoire se noue dès cet instant. La connaissance historique dépend de la fiabilité des témoignages, de l'authenticité des traces et de la scientificité du travail de mise en archive.

L'histoire est nourrie par la mémoire du témoin et celui-ci permet à l'historien de constituer le document. «L'historiographie est d'abord mémoire archivée» dit Paul Ricoeur²⁴ qui précise que «Le témoignage constitue la structure fondamentale de transition entre la mémoire et l'histoire»²⁵.

L'histoire prend cependant ses distances avec la mémoire dès la phase documentaire. Le témoignage oral de la mémoire devient document écrit, noyé parmi d'autres documents dont la plupart ne sont pas des mémoires racontées mais des objets, des vestiges, des traces matérielles. Le champ de l'histoire est plus large que celui de la mémoire. «Les architectures de sens», les outils explicatifs sont infiniment plus riches que ceux dont dispose la mémoire. L'écriture de l'histoire met donc à distance l'expérience vive du souvenir. L'histoire a, par conséquent, la possibilité d'être juste parce qu'elle est précisément distance du passé et parce qu'elle est impersonnelle (en tant qu'adressée à un lecteur indéterminé). L'équité de l'histoire peut en effet tempérer l'exclusivité des mémoires particulières en donnant aux événements leur juste place, en nuancant les rapports passionnels et vifs au passé de certaines mémoires, en sortant des événements de l'oubli. L'histoire peut alors enrichir la mémoire, la corriger en esquissant un rapport équitable au passé.

23) Appellation donnée par Paul Ricoeur, après Michel de Certeau et Michel Foucault, aux différents niveaux de la démarche historique.

24) «La mémoire et l'histoire», Paris, Seuil, 2000, p.183.

25) Id, p. 26.

L'autonomie de l'histoire par rapport à la mémoire s'affirme au plan épistémologique au niveau de l'explication/compréhension. Cette nouvelle phase de l'opération historiographique était déjà imbriquée dans la précédente dans la mesure où il n'y a pas de document sans question, ni de question sans projet d'explication. C'est par rapport à l'explication que le document fait preuve. Toutefois, ce que l'explication/compréhension apporte de neuf par rapport au traitement documentaire du fait historique concerne les modes d'enchaînement entre faits documentés

La coupure entre mémoire et histoire est ici accomplie par l'écriture historique. Et cette coupure se situe au troisième niveau de l'opération historiographique. Cette écriture coupe l'histoire de la mémoire et introduit des problématiques nouvelles. Le travail historique n'est qu'une reconstruction du passé à partir des traces disponibles. L'histoire fournit en somme une représentation du passé autre que celle de la mémoire grâce à l'écriture.

L'opposition entre l'histoire et la mémoire est généralement acceptée et en partie démontrée. Mais comme le dit Tozy dans sa note de travail, le rapport entre les deux concepts a connu un renouvellement de son statut épistémologique au cours des deux dernières décennies conduisant à réduire la distance entre l'histoire et la mémoire.

L'histoire est activité intellectuelle, organisant des données pour les rendre intelligibles, quand la mémoire est refuge de l'émotion. L'histoire se met à distance du passé, et y cherche ruptures et discontinuités, quand la mémoire suppose la continuité. Mais outre le fait qu'elle peut prendre la mémoire pour objet, et que cela fait aussi partie de son travail critique, de s'interroger sur les fables de la mémoire et les silences de l'oubli, l'histoire est liée à la mémoire par un rapport plus complexe que de simple antinomie. D'un côté, en effet, la mémoire fournit un programme au travail historique. De l'autre, l'histoire, discipline cognitive, si froide, soit-elle, produit de l'intelligibilité pour le destinataire.

L'oubli et la vérité

La mémoire comme l'histoire ne peuvent être pensées sans que soit appréhendée la question de l'oubli. Celui-ci est à la fois le signe de la vulnérabilité de la condition historique et un défi lancé à l'ambition de fidélité de la mémoire et de la vérité de l'histoire.

L'oubli est avant tout le négatif de la mémoire et de l'histoire en tant qu'il est disparition des traces laissées par le passé. L'investigation de l'IER a été confrontée à cet oubli consistant en l'absence de documents et la disparition ou l'effacement de

traces. C'est un oubli qui correspond à une amnésie totale semblable à l'effacement des traces inscrites dans le cerveau de l'être humain. Cet oubli, comme le dit Paul Ricoeur, est une «figure de l'irréversible» : Si la mémoire est possible, l'histoire ne l'est pas face au vide laissé par les traces effacées. La question est de savoir si il s'agit d'un effacement définitif des traces ou d'un empêchement provisoire, d'un refoulement conditionné par la raison politique, mais éventuellement surmontable. L'IER a le mérite d'avoir conduit des recherches sérieuses et profondes, mais celui qui cherche ne trouve pas nécessairement. L'effort peut réussir comme il peut échouer. Paul Ricoeur oppose à ce propos la «mémoire heureuse» à la «mémoire malheureuse». L'oubli dans le cadre d'une mémoire heureuse ne serait qu'un empêchement provisoire, un oubli de réserve susceptible de revivification par anamnèse ou par fait du hasard. Ce couple mémoire/oubli n'épuise pas cependant tout le processus : le silence, la censure, la dénégation et le mensonge font également partie de la formation de la mémoire.

La fiabilité de la mémoire, ou sa vérité si l'on veut, repose sur le trait différentiel qui sépare la mémoire de l'imagination. Le contenu des souvenirs comme l'a démontré Maurice Halbwachs, répond à la pression collective et aux sollicitations du présent. Dans ses deux livres : **les cadres sociaux de la mémoire et mémoire collective**²⁶, Halbwachs dit ceci : «pour se souvenir, on a besoin des autres. Les séances d'audiences publiques organisées par l'IER ont offert des occasions à la manifestation solennelle de cette mémoire collective. Sollicité et encadrés par l'IER elle-même, elles ont donné lieu à un déroulement de mémoires où la communauté, le groupe, la famille et aussi l'organisation politique se rappelaient les affres du passé politique du Maroc à travers les souvenirs de ses victimes. Le coupable, invisible, refusant d'exposer sa mémoire, était lui aussi fortement présent traçant les limites de ces mémoires libérées. L'histoire ne peut prétendre inclure, voir analyser et critiquer la mémoire que sous cet aspect de mémoire collective».

L'histoire, la mémoire et l'Etat

M. Tozy signale, à juste titre, comment le débat sur la scientificité de l'histoire n'a jamais influé sur l'impératif civique imposé à l'historien. En évoquant l'historiographie française, il signale la proximité de l'histoire avec l'Etat/Nation et se demande : «comment expliquer que le discours historique au Maroc soit principalement celui de la construction de l'Etat ?»

26) Successivement, Paris, Alan, 1925 et Paris, PUF, 1950.

Je voudrai à ce propos distinguer entre deux types de discours historiques au Maroc. L'histoire académique telle que produite par les historiens de métier, d'une part, et l'histoire en tant que discours politique se déployant dans des espaces et à travers des supports autres que ceux de l'académie, d'autre part. Le discours historique académique dans le Maroc indépendant n'a pas été asservi par l'Etat et les historiens n'ont pas été sollicités pour être au service du prince. La cause autant que la conséquence a été, comme l'affirme Tozy, l'hégémonie du «discours historique de ce qui était l'opposition» dans le discours historique académique marocain. Le prince lui s'est efforcé de produire sa propre histoire du Maroc en dehors de l'espace restreint de l'université, dans un espace public soumis au monopole du discours historique de la monarchie.

Il est cependant nécessaire de rappeler que si l'histoire académique n'a pas été domestiquée par l'Etat, elle a été, en revanche, au service de idéologie nationaliste qui est une idéologie commune à la monarchie et à l'opposition d'hier.

Pour répondre à la question posée par Tozy, rappelons que l'histoire au Maroc pendant le protectorat et au lendemain de l'indépendance a été essentiellement un discours nationaliste. Citons à ce propos les écrits de Abderrahman Ibn Zaydan, de Mohammed Daoud et l'œuvre maîtresse de Mohammed El-Manouni qui ont tous fait de l'histoire de l'Etat marocain une question centrale au moment où l'historiographie coloniale disait que «non seulement le Maroc n'était pas un Etat centralisé, mais ce n'était pas un Etat du tout au sens européen du mot» (Augustin Bernard, *Le Maroc*). Au lendemain de l'indépendance, l'historiographie marocaine s'est également affirmée comme discours historique nationaliste sur l'Etat et la nation, notamment avec Germain Ayache et ses disciples. Décoloniser l'histoire, titre donné par Mohammed Sahli, un historien algérien, à l'un de ses livres dans les années soixante, était aussi un projet des historiens marocains au lendemain de l'indépendance. Abdallah Laroui écrivait à ce propos : «Tout en reprenant le projet de Sahli, je m'en distingue en ne prétendant pas donner une histoire positivement décolonisée, mais seulement une «lecture» de cette histoire dont je légitime le projet en affirmant qu'au pire elle ne serait pas plus idéologique que celle des coloniaux.»²⁷

Faut-il rappeler que la construction d'une conscience historique fut l'un des enjeux politiques de la décolonisation.

27) Abdallah Laroui, «L'histoire du Maghreb, essai de synthèse», Paris, Maspero, 1970, p. 7, note n°3.

L'affirmation d'une identité nationale, suppose un travail d'inventaire et de sélection. Evoquant l'appropriation de la mémoire historique par les journaux des différents protagonistes du champ politique marocain, A. Laroui, écrit ceci : «Chaque journal fut transformé en un almanach historique. Le travail de mémoire aboutissait ainsi à une amnésie généralisée»²⁸. L'appropriation partisane de l'histoire du Maroc aboutissait à une histoire fragmentée où chaque journal écrivait sa propre page avec des dates, des héros et des événements savamment sélectionnés. Pour le parti de l'Istiqlal ont met l'accent sur l'anniversaire de la bataille de Oued *al-Makhâzin*, dont la commémoration est instaurée par Allal al-Fassi en 1958, sur la date de présentation du manifeste de l'indépendance (11 janvier 1944) et sur le souvenir des héros *istiqlaliens* de la bataille de libération. Pour la gauche nationaliste, on fait honneur à la mémoire de Abdekrim al-Khattabi et aux souvenirs des martyrs de la résistance armée.

De son côté, le monarque, s'est érigé en «cerveau national», maître d'œuvre d'une mémoire nationale en construction. Le Roi Hassan II écrit l'histoire et Ahmed Alaoui se charge de sa diffusion à travers le journal *Le Matin*, transformé à l'occasion en manuel d'histoire du Maroc. La monarchie exerce aussi le monopole sur le calendrier civique, sur la toponymie, sur l'émission de timbres et de billets de banque et d'autres supports iconographiques. En somme une panoplie illimitée de support de la mémoire collective est mise au service de cette histoire écrite par le monarque. Le calendrier des jours fériés et des commémorations tout en s'élargissant restait à la discrétion d'un Roi qui a usé du calendrier des jours fériés et des congés payés pour fixer l'événementiel de la mémoire collective. A ce propos signalons que la moitié des 33 jours fériés de l'année universitaire, sont dédiés à la célébration de dates en rapport avec cet événementiel.

Trois registres ont servi dans ce processus irrésistible d'appropriation de la mémoire : Le registre national, le registre de la dynastie et le registre de l'Islam²⁹.

Après les tensions politiques des années soixante et l'affirmation de l'hégémonie du palais, le Roi Hassan II occupa le terrain et se chargea de meubler la mémoire collective et d'écrire l'histoire du pays. Sur le registre national, c'est le Roi Mohammed V, son prince héritier et la famille royale qui occupent le terrain. Les

28) Abdallah Laroui, «Le Maroc et Hassan II, un témoignage», Casablanca, Centre Culturel Arabe, 2005, p. 58.

29) Voir Lucette Valenci, «Fables de la mémoire, la glorieuse bataille des trois rois», notamment le roi chronophage, p. 243 sq.

autres protagonistes de cette histoire sont soit frappés d'oubli soit annexés à la geste de Mohammed V.

Le registre religieux est lui en pleine action dès le début des années 70. Dès cette époque, le temps de la religion est intégré au temps politique et le calendrier des fêtes de l'Islam est introduit dans le calendrier civique. Les grands rituels religieux sont désormais annoncés et célébrés en grande pompe. Quatre fêtes religieuses sont déclarés jours fériés : le premier *mouharram*, le *Mawlid*, l'*Aid al-fitr* et l'*Aid al-Adha*.

Pour le registre dynastique, la fête du trône et la fête de la jeunesse, date de la naissance du souverain régnant, constituent les deux dates principales du calendrier des commémorations officielles. Les deux fêtes sont déclarées journées fériées. La solennité et le faste marquant leur commémoration sont reproduits à longueur de journée sur tous les médias du pays.

La nation est ainsi dotée d'une mémoire aux registres multiples et convergents. Ajoutons pour compléter le tableau que la date de 788 et Driss 1er sont décrétés comme date de naissance et fondateur de cette la nation. La *bay'a* des Berbères marocains à Idriss 1er, présentée comme la première *bay'a* dans l'histoire du Maroc, inaugure ainsi l'histoire de l'alliance entre le peuple du Maroc et la maison du prophète de l'Islam (*ahl al-bayt*) dont la famille régnante est la continuité selon l'hagiographie officielle. Le journal *Le Matin* pouvait ainsi titrer, à l'occasion de la fête de la jeunesse de 1988 : «D'Idriss Ier à Hassan II : continuité, légitimité, pérennité. Deux prestigieux anniversaires : la fête de la jeunesse et le 1200 anniversaire de la fondation de la nation marocaine (788-1988) ».

Commentaire de a. el moudden

يسعى هذا التعقيب لإبراز السياق الفكري والسياسي الذي نوقشت فيه في المغرب ما تطرحه ورقة الطوزي من أفكار تهم العلاقة بين الذاكرة والتاريخ والحقيقة. يهدف التعقيب أيضا إلى متابعة التفكير في تطوير الإنتاج الأكاديمي حول الماضي السياسي وإغناء النقاش العمومي حوله. وكانت أولوية هذا الموضوع ظهرت بشكل واضح خلال النقاشات الواسعة، والحادة أحيانا، والتي همت عمل هيئة الإنصاف والمصالحة خلال سنتي 2004 و2005. إن أولى مزايا ورقة الطوزي هي أنها تقدم ملخصا مكتفا وغنيا للتطور الذي عرفه هذا النقاش في فرنسا والذي بالرغم من خصوصيات سياقاته الفكرية والسياسية، فإنه في غاية الفائدة بالنسبة لفهم وضعية المغرب.

لنبدأ بالتمييز بين التاريخ والذاكرة، وما آل إليه الجدل حول دور كل منهما في معرفة الحقيقة التاريخية. إن الذاكرة سواء كانت نتاج معاينة مباشرة للشاهد كملاحظ أو كفاعل مؤثر أو كضحية للحدث، تلتقي في غلبة جانبها الذاتي. بينما التاريخ، سأسميه التاريخ العالم لأدخل ضمنه العلوم الإنسانية والاجتماعية، هو نتاج متخصصين في دراسة الوقائع والأحداث والأفكار والسلوكيات. وبالرغم من خلافات هؤلاء حول المناهج، والأطروحات النظرية، وغائية العلم نفسه، فإن قناعات مشتركة تجمعهم في أن أخلاقيات الحرفة ترتكز على ضمان درجة من الموضوعية في تدقيق التوثيق وضبط مشاعر المؤرخ العالم وانحيازه.

أي الطريقتين أقرب للحقيقة، هل شهادة الذاكرة الذاتية، أم التاريخ العالم الموضوعي؟ ليس الجواب بديهيا كما قد يتصور.

تبرز من متابعة الطوزي للنقاش الفرنسي حول الموضوع مقاربتان إجابة على هذا السؤال.

مقاربة أولى تركز على عيوب الذاكرة، إذ الذاكرة تنسى وهي انتقائية، وتشغل في حدود قدرات الحواس المعرضة للخطأ. كما أن الشاهد يسعى ليوظف شهادته لخدمة حسابات خاصة، موقف، أو مبدأ أو مصلحة. ولكل هذه الاعتبارات، فإن شهادات الذاكرة، حسب هذه المقاربة، لا يمكن أن تمثل الحقيقة، بل إنها، وكما يدل على ذلك تضارب الشهادات، قد تخفي الحقيقة أو تحرفها، الشيء الذي يرسخ مسؤولية التاريخ العالم في مقارنة الحقيقة.

المقاربة الثانية تشكك في قدرة التاريخ العالم للوصول إلى الحقيقة. وتعتبر أن كتابة التاريخ خاضعة بدورها لاعتبارات تفتقد إلى الموضوعية والحياد. بل وبحكم أن التاريخ العالم ليس إذاكرة جماعية، فما هو في نهاية الأمر إلا وجه آخر للذاكرة، بعيوبها ومحدوديتها، وتتوصل من منظور سوسولوجيا المعرفة، إلى أن التاريخ العالم بعيد عن أن يكون محصنا من السياقات التي كتب فيها، ومن الحسابات الذاتية لمنتجيه. ويُقرأ التاريخ العالم من هذا المنظور باعتباره إيديولوجيا لترسيخ الدولة الوطنية، أو لتوطيد همينة فئوية، أو لتأجيج الصراع السياسي. كل ذلك يبعدنا عن قناعات التصور "العلموي" الذي يبالغ في علمية العلم، ويتطابق بين التاريخ العالم والحقيقة. بالموازاة مع هذه الانتقادات للتاريخ العالم، عرفت

الشهادات المرتكزة على الذاكرة انتشارا واسعا في العقود الأخيرة، منذ الحرب العالمية الثانية بالنسبة لفرنسا تقول آنيت ويفيورك³⁰، وفرضت الذاكرة نفسها بقوة بسبب غزارة إنتاجها كقراءة للماضي، بموازاة مع التاريخ العالم.

وبالرغم من أن النقاش بعيد من أي يكون محسوما اليوم، فإن المناخ الفكري السائد في فرنسا، كما تؤكد على ذلك ورقة الطوزي، يعرف تراجع اليقينية في علمية العلماء، الذين من المفروض أن يكونوا اليوم أصبحوا أكثر تواضعا من سابقهم. وبالموازاة مع ذلك، فإن أدوات ومناهج إنتاج الذاكرة دخلت مقررات البحث العلمي، وأصبح المناخ الفكري يتسم بتقبل نسبية الحقيقة التاريخية، ومشروعية القراءات التعددية، والتعايش مع التأويلات الدائمة للتقلب.

لم تتبلور في المغرب نقاشات بنفس الوضوح. وإن الميزة الرئيسية الثانية لورقة الطوزي هي أنها تتخطى بنا عبر التجربة الفرنسية المراحل الطويلة التي تراكمت خلالها الحصيلة النظرية والميدانية لهذا النقاش. لقد أثارت الأنشطة المتعددة التي قامت بها هيئة الإنصاف نقاشات حول هذه القضايا، الحقيقة، التاريخ العالم، والذاكرة، التي لا يستفيض فيها الطوزي، ولكن أفكاره تساعد على ربط الجدل السياسي حول تجربة هيئة الإنصاف في المغرب بقضايا المنهج والإبستمولوجيا.

دخلت هيئة الإنصاف حلبة السياسية المغربية التي تتميز بثقافة تؤمن بأن الحقيقة التاريخية المطلقة لا تشكل إشكالا إبستمولوجيا أو صعوبة منهجية بقدر ما هي رهينة بالإرادة السياسية وبالتالي فالوصول إليها لا يتوقف إلا على القرار السياسي. وعندما تتحقق هذه الإرادة، فالحقيقة يكشفها التاريخ العالم اعتمادا على الوثيقة المكتوبة، الأرشيف، وتبوح بها الذاكرة، ذاكرة الضحايا والمهمشين في مناخ حرية التعبير، وذاكرة المسؤولين والجلادين من خلال الاستجواب والاستنطاق.

وبقيت أطروحة نسبية الحقيقة التاريخية غائبة عن الجدل العمومي. طرحت الهيئة هذا الموضوع للنقاش في ندوة نظمت بطنجة بعنوان "مفهوم الحقيقة" في شتنبر 2004، وقبلها كان خطاب الملك بمناسبة تنصيب الهيئة قد عرض بوضوح أطروحة نسبية الحقيقة، حيث قال بأن... "الحقيقة الكاملة... تمتنع حتى على المؤرخ النزيه (وأن...) الحقيقة المطلقة لا يعلمها إلا الله سبحانه"³¹. وواجهت أطروحة نسبية التاريخ معارضة سياسية حازمة عكستها ردود الفعل التي أثارها ندوة طنجة والتي أولت النسبية كإيديولوجية تخفي الرغبة في التنصل من مسؤولية الكشف عن الحقيقة الملقاة على الهيئة.

بقي النقاش حول هذا الموضوع في مستوى مدى اعتبار نسبية التاريخ مخرجا إيديولوجيا من ورطة مسؤولية الدولة السياسية والأخلاقية عن ماضي عنفها السياسي، أو اعتبار النسبية قناعة إبستمولوجية تركز على استنتاجات نظرية وعلى تجارب ممارسة التاريخ العالم ميدانيا. وربما سيسمح البعد الزمني

30) Annette Wiewiorka, «l'ère du témoin», Paris, Hachette, 1998.

31) الخطاب الملكي بمناسبة تنصيب هيئة الإنصاف والمصالحة (31) http://www.ier.ma/_ar_article.php?id_article=260

عن تجربة هيئة الإنصاف، وتراكم الممارسات الميدانية، والانفتاح على تجارب دول أخرى، باستئناف هذا النقاش وتعميقه، سواء في الفضاء السياسي أو الأكاديمي. وإن نص الطوزي يشكل مساهمة في هذا الاتجاه.

إذا كان النقاش قد أفرز مواقف متعارضة من مسألة نسبية الحقيقة، فإن علمية التأريخ العالم تعرضت لانتقادات بشكل غير مباشر. من جهة، أظهرت تجربة هيئة الإنصاف غياب التاريخ العالم من القضايا التي همت الهيئة، وهي قضايا عنف الدولة. وبالرغم من أن المبرر القوي لهذا الغياب يكمن في الرقابة الرسمية أو الذاتية بسبب الخوف من الدولة، فإن النتيجة هي أن ظروف إنتاج التاريخ العالم وسياقه كان له تأثير واضح على أولويات هذا التاريخ. وظهر أيضا أنه بالرغم من استقلال إنتاج التاريخ في المغرب، بشكل أكبر من عدد من الدول العربية مثلا، فإن رقابة الدولة والخوف من عقابها وضعا حدود اشتغال ممارسة التاريخ العالم. وأظهرت الدراسات القليلة، الأجنبية منها على وجه الخصوص، التي اهتمت بالتاريخ العنيف، صعوبة التوصل إلى حقيقة تاريخية بشكل قطعي ونهائي.

لكن محدودية التاريخ العالم في هذا المجال لم تفسر على أنها تدعم أطروحة نسبية الحقيقة، بل اعتبرت أنها نتيجة للسرية المفروضة على وثائق الأرشيف الرسمي. وطيلة فترة الهيئة برزت أصوات تعبر عن هذا الموقف، وتعتبر أن لا شيء يحول دون الوصول إلى الحقيقة إلا القرار السياسي الذي يحرس الأرشيف الرسمي ويمنعه عن العموم. لازال هذا الموقف قائما، ومما يقويه هو استمرار الوضعية الغامضة للقوانين المنظمة للأرشيف العمومي ولاستعماله من طرف الباحثين. لكن هذه الوضعية، التي من الضروري أن تتغير، لا تعمل إلا على تأجيل النقاش الأعمق، وهو أن الأرشيف (والذاكرة كما سنرى ذلك فيما سيلي)، حتى عندما يوضع تحت مجهر التاريخ العالم كما تدل على ذلك تجارب دول ذات سبق في هذا المجال، لا يضمن الكشف عن الحقيقة. أي أن الأرشيف ليس مرادفا للحقيقة، ليس فقط لكون الأرشيف يظل دائما ناقصا، كما هو حال كل أرشيف، وليس أيضا لكون الدول، ولأسبابها الخاصة، تمنع أحيانا في فتح أرشيفها، ولكن لأن الحالة التي تظهر فيها الحقيقة التاريخية كاملة من خلال الوثيقة تعتبر تصورا مثاليا أكثر منها واقع حال، وأن الوثيقة مهما كانت قيمتها تصبح بدورها موضوع عملية التأويل، التي تتنوع في ظل تعدد مناهج وأطروحات التاريخ العالم نفسه، الشيء الذي يصبح معه الإجماع على تأويل واحد للوثيقة، نادرا إذا تحقق، ومؤقتا في انتظار ظهور وثائق وتأويلات جديدة. يضاف إلى ذلك أن تنوع قيمة الوثائق وتضارب محتوياتها تلقي بمسؤولية الانتقاء، والتصنيف والتفسير على المؤرخ. هذه كلها قضايا متداولة لدى الباحثين، وتشكل معايير الحكم على قيمة أعمال التاريخ العالم. وهي إما تدعم أطروحة نسبية الحقيقة التاريخية، أو تربط الحقيقة التاريخية ليس بالوثيقة نفسها، ولكن بالمنهج العلمي، وبقوانين التاريخ، وبالمنظرة، لا تمثل الوثيقة فيها إلا أداة واحدة من ضمن أدوات أخرى. وهذه قضايا تشكل بدورها مواضيع نقاشات لا تسمح هذه الورقة بالتفصيل فيها.

ما قيل عن الوثيقة يمكن تطبيقه على الذاكرة، بالرغم من الاختلاف بين مدارس التاريخ العالم في القيمة التي تعطى لكل من الوثيقة والشهادات الشفوية. تجب الإشارة إلى أن المناخ الثقافي في المغرب ظل يرجح

الوثيقة المكتوبة، ويهمل التاريخ الشفوي، بالإضافة إلى كون اهتمامه بقي محصورا في قضايا السلطة والدولة كما تذكر ورقة الطوزي، إلا أن أنشطة هيئة الإنصاف أبرزت مواقف جديدة في النقاش العمومي حول هذا الموضوع غدّتها حسابات السياسة أكثر من هموم الإستيمولوجيا. احتلت الذاكرة موقع الصدارة في فهم التاريخ، وأصبحت الشهادة تشكل المصدر الذي يضمن الحقيقة، سواء شهادة الضحايا أو الشهادات التي طالبت شرائح واسعة من المجتمع الحصول عليها من عند المسؤولين الجلايين. وكما حدث في حالة غياب الوثيقة، فإن غياب شهادات المسؤولين دعمت أطروحة الحقيقة التاريخية المطلقة. وزاد من تقوية هذا الموقف أيضا، خيار الهيئة لأسباب قانونية وبرامغامية، بتجنب ذكر المسؤولين الفردية خلال الجلسات والنقاشات العمومية حول تاريخ العنف السياسي في المغرب.

لكن ممارسة الذاكرة الشفوية لدى الهيئة أبانت عن الصعوبة العملية للذاكرة كمصدر للحقيقة. فبالرغم من الإجماع الذي كانت تتطلبه مهام الهيئة حول التنديد بماضي العنف الدولة، فإن الشهادات أثارت مواقف متباينة عكستها المواد الصحفية الغزيرة التي تابعت أشغال الهيئة، ودعمت بشكل غير مباشر أطروحة نسبية الحقيقة التاريخية. انتقدت شهادات الهيئة لانقائيتها، هذه الانقائية لم تهم غياب المساءلة العلنية للجلايين فحسب، الموضوع الأكثر جدلا، ولكنها استهدفت اقتصار الشهادات على مسألة العنف، واعتبرت أن ذلك يبخر البعد السلمي للنظام السياسي ويخلق مناخا معاديا للدولة لا يسمح بفهم أكثر شمولية للسياسات التي صُنعت فيها القرارات. كما أن تغييب العنف المعارضة تجاه الدولة أو تجاه بعضها البعض هو في حد ذاته إنكار لوقائع تاريخية. وهمت هذه النقاشات المتضاربة على سبيل المثال، شهادة أحمد حرزني في جلسات الاستماع العمومية التي اعترف فيها بكونه كان يتبنى أطروحات عنيفة بهدف قلب النظام. همت أيضا شهادات ضحايا الاختطاف الذي مارسه حزب الاستقلال على مناضلي حزب الشورى والاستقلال في مطلع الاستقلال. إن ما تداولته الصحافة من مواقف من هذه الشهادات، ما بين مدافع عنها ومعارض لها، يطرح كون أن قيمة الذاكرة كمصدر للحقيقة التاريخية، كما هي شأن الوثيقة المكتوبة، مسألة بعيدة عن أن تكون محسومة، وتدعو بالتالي إلى تطوير التفكير في علاقتها بالحقيقة، وهو ما تدعو إليه ورقة الطوزي.

توقف الطوزي في تقييم تجربة هيئة الإنصاف بأنها توصلت إلى تقديم حقيقة سياسية، أي حقيقة تحظى برضى الفاعلين السياسيين الرئيسيين، والتي هي مختلفة عن حقيقة التاريخ العالم. هذه مقارنة كانت تتطلب تفصيلا أكبر غاب مع الأسف، بالرغم من الحاجة الملحة إليه في هذه المناقشة. إن ما يمكن أن يحققه التاريخ العالم في المغرب، حتى عندما تتحسن شروط البحث العلمي، لن يكون إلا مشابها لما تحقق في فرنسا، بل وفي العالم الليبرالي بصفة أعم، وهو أن التاريخ العالم يساهم في تجاوز القناعات اليقينية بالحقيقة المطلقة سواء أكانت ذات مرجعية دينية تقليدية أو حدثية علموية، وفي ترسيخ ثقافة تعددية ترتكز على الحقائق النسبية، المؤقتة، القابلة للمراجعة عند اكتشاف وثائق بقيت مجهولة، وتوفّر شهادات جديدة، وبلورة أطروحات نظرية ومنهجية تفتح إمكانيات غير مسبوقه للتأويل. وفي هذا الحالة، فإن الحقيقة النهائية لن تفرزها أبحاث التاريخ العالم، ولا الوثائق ولا الذاكرة، ولكنها تكون موضوع

صراعات ذات أبعاد منهجية ونظرية من جهة، ورهانات سياسية من جهة ثانية، توظف التاريخ لخدمة مصالح فئوية ضد أخرى. وإن أحد التحديات الذي يواجهه التاريخ العالم على المستوى العالمي، بالإضافة إلى ضرورة تطوير أدوات اشتغاله لمواكبة التحولات الاجتماعية والتكنولوجية، هو تحديد غائيته في ظل هذه الصراعات والرهانات السياسية. والتوجه السائد في المغرب اليوم يكاد يقتصر على موقف يدافع عن حياد التاريخ العالم عن قضايا الدولة أو قضايا المجتمع، وموقف يوظف التاريخ للبرهنة على حقيقة مطلقة، وهما معا يشكلان صعوبات مؤرقة بكل تأكيد. إلا أن التحدي الأكثر إلحاحا يكمن في مواجهة انعكاسات نسبية الحقيقة على المستوى السياسي والأخلاقي. فإذا كانت نسبية الحقيقة تمكن من تجاوز القناعات المتوارثة وتحقيق القفزات العلمية الكبرى، فإنها في نفس الوقت تشكل أرضية خصبة لتكاثر الأطروحات المتنافية مع التراكم المعرفي بل وحتى مع المبادئ والقيم الإنسانية، وهي تتطلب أجوبة فكرية وسياسية في نفس الوقت. ما يزيد من صعوبة هذا التحدي، كون أن نسبية الحقيقة تزداد ترسخا مع توسع العولمة على المستوى العالمي، ومع تجذر التعددية الثقافية على الصعيد الوطني.

Réconciliation et transition : Amérique et Afrique du Sud³²

Par Sandrine Lefranc

Je me propose d'évoquer, à la lumière de mes travaux³³ et de mon expérience, trois dimensions principales des processus de sortie de conflit:

Première question : Est ce qu'une politique de «vérité» et de «réconciliation» est un instrument de changement politique ?

Les situations que j'ai étudiées sont des situations dans lesquelles il n'y a pas de transition vers la démocratie. J'entends par là, qu'elles présentaient-en Argentine, en Uruguay, au Chili et en Afrique du Sud, certains aspects de rupture, à commencer par le départ des tenants de régime autoritaire, mais aussi la professionnalisation des forces armées ou encore des élections qui semblaient inaugurer un régime démocratique nouveau, ou la fin de prospection politique, ou enfin des constitutions nouvelles. Autant d'aspects de rupture politique et dans le même temps, rien ne permet de dire que le résultat de ces transitions soit encore nécessairement démocratique. [Remarque personnelle concernant le titre de séance : [On parle de «transition» sans la qualifier davantage, ce qui semble être déjà plus réaliste].

C'est l'expression même de «transition à la démocratie» qui pose problème, [et je ne vais pas reprendre ici le combat contre les «transitologues», c'est ainsi qu'on les appelle, qui est déjà fossilisé]. Les démocraties qui ont été installées dans les pays que j'ai mentionné présentent des limites, même si l'on adopte une définition minimale, c'est-à-dire procédurale de la démocratie. D'une part les sortants, les responsables d'anciens régimes, avaient érigés quantité de dispositifs de protection : des lois d'amnistie, des dispositions constitutionnelles, des mécanismes électoraux, des menaces de putsch, une puissance économique résiduelle, ou encore une continuité des personnels administratifs, qui ne permettaient pas de pousser plus avant la rupture politique. D'autre part, les pratiques des nouveaux gouvernements démocratiques, installés dans les années 1980, n'étaient pas toujours conformes à cette définition minimale de la démocratie. On peut prendre comme exemple, l'instrumentalisation politique systématique de la justice en Argentine. Rien ne

32) Extraits de la communication présentée à la Rencontre-débat organisée par le Club Politique sur le thème : «Réconciliation et transition au Maroc et dans le monde», le 16 décembre 2005, Hôtel Hassan - Rabat, Maroc.

33) Voir en particulier S. Lefranc : «Les politiques du pardon» Paris, Puf, 2002.

permettait d'être absolument certain qu'il s'agisse là de démocratie. Cette démocratie, qui était installée sur le continent sud américain aussi bien qu'en Afrique du sud, présentait a fortiori des limites par rapport à notre définition [*fantasmée, espérée*] de la démocratie, à savoir une démocratie pluraliste, tolérante et offrant une équité dans la distribution des ressources. Il ne suffit donc pas qu'il y ait transition pour qu'il y ait démocratie. C'est l'une des spécificités des processus dont je vais parler. Les politiques centrées sur la «vérité» et sur la «réconciliation», ont une position particulière par rapport à ce changement de régime. En effet, elles sont les conséquences de ce changement de régime et non pas les moteurs de ce changement de régime. Je vais clarifier cela en revenant sur certains aspects des origines du modèle de la «commission de vérité et de réconciliation», modèle consacré par certaines politiques internationales. Ces origines se situent là encore sur le continent sud américain dans les années 80. C'est là qu'ont été expérimentées les premières politiques de «vérité», de «réparation», et de «réconciliation». Ces politiques ont été mises en œuvre dans des contextes très particuliers, de démocratisation contrainte par des rapports de force encore très favorables aux sortants. Cela a eu une lourde conséquence sur ces politiques de «vérité» et de «réconciliation», au sens où il s'agissait d'abord de dispositifs qui permettaient de pallier l'absence de poursuites judiciaires systématiques. C'est parce qu'on ne pouvait pas poursuivre, qu'on a inventé des dispositifs inédits, singuliers, de «vérité», de «réparation», et de «réconciliation». C'est parce qu'on ne pouvait pas le faire et peut être aussi parce qu'on voulait légitimer cette impossibilité de faire justice qu'on a, à tâtons, inventé des dispositifs de ce type. Je vais, à cet égard, évoquer l'exemple de l'argentine en 1984. Le dispositif, qui a été mis en œuvre, de «vérité» autour de la commission nationale sur les personnes disparues, -dispositif de «réparation», davantage que de «réconciliation»- était la conséquence d'un choix du premier gouvernement démocratique argentin, dès 1983, de limiter les poursuites judiciaires à un tout petit nombre de responsables et d'agents politiques, à savoir les donneurs d'un côté, et les auteurs de faits atroces et adhérents, d'un autre côté (définition issue d'un décret). Il y a également un aspect dont il faut tenir compte, c'est que ce dispositif argentin est le résultat d'un bricolage, et presque d'une anecdote au regard de ce qu'est devenue ce modèle de la «commission de vérité et de réconciliation». C'est parce que les députés de l'opposition péronistes ont refusé de rejoindre la commission nationale de l'enquête sur les disparus, que cette commission d'enquête est devenue une commission de notables, de personnes prestigieuses, ou d'experts.

Au départ, elle était conçue comme quelque chose qui relevait de la traditionnelle commission d'enquête parlementaire. C'est donc presque de manière accidentelle et

en raison d'opposition politique que nous avons hérité de ce qu'est devenu le modèle de la «commission de vérité et de réconciliation». Je précise qu'au Chili, quelques années plus tard, en 1990, le modèle a été sophistiqué dans un contexte similaire, mais les contraintes y étaient encore plus lourdes, puisque le régime de Pinochet fut fort, et entériné par la Constitution. Dans cette politique chilienne on demeure là encore, d'une part dans une logique de «compensation» et de «réparation» de l'impossibilité de faire justice (celle-ci restant contrainte par le décret de loi d'amnistie promulgué par Pinochet en 1978, et que le gouvernement démocratique ne peut faire abroger faute d'une majorité parlementaire) et d'autre part, dans une logique de légitimation d'une politique pragmatique = il faut éviter le putsch et pour cela il faut aussi accepter de laisser une prise aux sortants, aux tenants du régime autoritaire. Bref, les toutes premières expériences de la commission de «vérité», de «réparation» et de «réconciliation» sont des expériences pis-aller, dictées par les exigences de la real politique, et par le choix d'une éthique pragmatique : «On fait avec les moyens du bord» et on fait notamment avec la menace présente d'un putsch. On renonce notamment à une politique idéaliste qui voudrait ne faire que la justice. C'est une politique «faute de mieux», qui ne constitue pas une politique de démocratisation. C'est une politique qui résulte des contraintes sur la démocratisation, et non pas une politique de démocratisation qui participe de la logique de démocratisation du régime. Au regard de ce processus de changement politique, ces politiques de «vérité» et de «réparation» sont placées hors politiques. En effet, ce sont des notables, des experts et non pas des hommes politiques qui les font. Ce sont des politiques qui découlent toute entière de la décision des gouvernements et qui ne se situent pas dans la continuité de mobilisation des victimes, [*Remarque personnelle : «j'ai cru comprendre que ce n'est pas le cas ici, au Maroc»*]. Enfin, ce sont des commissions conçues comme des mécanismes de dépolitisation. C'est-à-dire, qu'elles se situent en marge de l'espace politique, et elles doivent essayer de proposer autre chose que le débat politique conflictuel habituel. Il faut pour parvenir à un consensus, et pacifier les relations, proposer quelque chose qui ne soit pas un débat politique. Remarque : ce n'était pas au départ des politiques de démocratisation, elles ont été dotées, par la suite, de propriétés démocratisantes. Cf. Modèle de l'expérience de la «commission vérité et réconciliation» sud africaine. Ce modèle de la «commission de vérité et de réconciliation» est devenu après l'expérience sud africaine une expérience supposée «démocratisante» : à savoir qu'elle doit consacrer la délibération entre le plus grand nombre, et entériner la participation des victimes à l'écriture de l'histoire. C'est ce que nous entendons aujourd'hui par «commission de vérité et de réconciliation». Cf.

expérience du Pérou : La commission a été considérée comme une instance de démocratisation qui devait rendre la parole à des personnes qui n'avaient plus, depuis longtemps, cette parole. Pour illustrer cela, je vais citer le président de la commission péruvienne : «il faut montrer qu'il est possible à partir d'une instance formée par l'état, de traiter tous les citoyens comme des égaux, de traiter les victimes comme des personnes dotées de droit et non comme des objets de commisération ou de soupçons.» Voilà donc ce qu'est devenu le modèle de la «commission de vérité et de réconciliation». C'est quelque chose qui doit aider à fabriquer des citoyens, qui doit participer de la démocratisation. C'est ce qu'est devenu le modèle, mais en est il autant dans la pratique ? Rien n'est moins certain. Et d'une certaine façon, on peut poser l'équation suivante : plus l'ambition de la commission est grande, moins l'effet est important - ceci à objectif constant. La vérité qu'ont produite ces commissions (péruviennes, chiliennes...) n'a presque pas été prise en compte par les acteurs politiques. Ils ont tous rejeté les conclusions des dites commissions de vérité et de réconciliation.

2ème question : De quoi parle-t-on quand on parle de «vérité»?

La «vérité» est conçue par les gouvernements sous deux aspects. Tout d'abord comme une «vérité au cas par cas». Il faut élucider les circonstances de la mort ou la disparition du plus grand nombre possible de victimes de la violence politique. Il faut donc une «vérité au cas par cas» sur le sort des uns et des autres et cette «vérité», ce récit, doit tenir lieu de verdict judiciaire.

Deuxième aspect de cette «vérité», qui doit être reconstituée par la commission, c'est une «vérité historique», un panorama de la violence politique, de la violation des droits de l'homme et de leurs causes. La commission doit produire un récit sur l'histoire nationale susceptible de faire l'objet du consensus le plus large. Ce consensus doit modifier les représentations du plus grand nombre. Il ne suffit pas de produire une vérité, mais encore de convaincre, de permettre que cette vérité soit appropriée, connue, et assumée par le plus grand nombre. Pour préciser cela, je vais évoquer trois problèmes qu'ont du surmonter les commissions argentines (Conadep) et chiliennes (Retig).

- Le 1er problème a été rencontré quand elles ont du écrire un récit historique général, car elles ont du aussi tenter d'en finir avec les «discours guerriers». J'entends par «discours guerriers», cette version de l'histoire défendue par les sortants, par les tenants du régime autoritaire, qui se présentaient comme les sauveurs de la patrie. «En finir avec les discours guerriers», cela veut dire rendre moins crédible les justifications par les responsables du

régime autoritaire de leurs pratiques, et notamment évacuer l'idée qu'ils étaient en guerre, que leur violence politique était une violence politique bilatérale à armes égales, une violence politique juste; qu'ils devaient lutter contre des ennemis dotés des mêmes moyens qu'eux, donc dans une logique de guerre non passible de poursuites judiciaires, puisque la guerre relève d'un autre régime de responsabilité juridique. Je vais illustrer cette «justification guerrière», à travers une citation de Pinochet «*Les marxistes disent que nous avons la dina (principal organisme de répression chilien), les autres, ils ne faisaient rien ? Ils étaient aussi innocents que des blanches colombes ??...*». C'est le discours habituel : «Nous avons affaire à des ennemis dotés d'armes égales, nous étions dans une logique de guerre et non pas de répression politique». Autre argumentaire, la répression aurait été une réaction à une agression armée par un «ennemi intérieur». C'est la logique de «l'ennemi intérieur» susceptible d'infiltrer une population entière. La dite doctrine de la «sécurité nationale» mise en œuvre en Amérique latine, est l'héritière de la théorie de la guerre contre-révolutionnaire expérimentée par la France en Indochine et en Algérie, ou par les Etats-Unis au Vietnam.

Si ces argumentaires étaient justifiés et que les forces armées étaient engagées dans des guerres justes, on ne peut leur reprocher que des excès individuels, donc c'est non imputable aux commandements, gouvernements, et non passibles de poursuites judiciaires. Je rappelle, que ce type de récit ne correspond pas, en faits, à ceux reconstitués par des historiens.

- 2ème problème : Il fallait pour ces commissions soupeser violence d'état et violence contre le régime. Elles devaient produire un récit valable, acceptable pour les historiens et acceptable par la majorité. Parler de «vérité», de «réconciliation», et de «pardon» plutôt que de justice, implique une volonté de construire une vérité suffisamment consensuelle pour avoir une portée pacificatrice. Sur un plan pragmatique cela peut-être a priori légitime. Le problème c'est que cette forme de version consensuelle de l'histoire, n'est pas toujours conforme aux événements. Il y a eu souvent dans les conclusions de ces commissions une part résiduelle de principe d'équivalence entre les violences des uns, violences d'état et les violences des autres. La commission n'a toujours pas vaincu cette théorie des deux démons, qui disait : « le régime autoritaire, de même que les subversifs, étaient coresponsables de cette période de violence politique.»

- **3ème problème :** Comment fait-on pour qualifier les subversifs, les violents, comme des victimes ? Le régime militaire avait étiqueté les violents, les criminels. Il incombe à ces commissions de les présenter, soit comme des militants qui avaient défendus des causes légitimes, soit comme des victimes innocentes compte tenu de l'asymétrie du rapport de force. Cela ne va pas de soi, et cela a des conséquences lourdes, surtout lorsqu'on essaye de construire un récit consensuel, acceptable par le plus grand nombre. Comment fait-on pour rebaptiser ces anciens subversifs comme des victimes innocentes, alors que dans le même temps on doit essayer de retenir un principe d'équivalence dans la responsabilité des uns et des autres, au moins eu égard à la menace de putsch ?

Quel bilan, peut-on tirer de ces trois problèmes ?

Tout d'abord, ressort la difficulté d'évaluer la diffusion d'un récit historique. Il est difficile de dire si les populations argentines, chiliennes se sont appropriées ces récits historiques proposés par les commissions. Ce que je sais c'est que des bouts du récit anti subversif des tenants du régime autoritaire demeurent. Cette logique de «l'ennemi intérieur», principe de l'opposition ami /ennemi, a peut être des prolongements dans les représentations des plus grands nombres. Il semblerait qu'il y ait en Argentine et au Chili, une propension à adhérer à la disqualification du violent, que ce soit un criminel de droit commun ou un terroriste Il semblerait qu'il y ait encore des traces de cette logique de l'ennemi intérieur, et qu'il soit peut-être encore parmi nous, sur le continent sud américain.

Je vais apporter deux conclusions sur cette dimension de «vérité». Tout d'abord, il ne suffit pas visiblement de rendre publique une vérité pour qu'elle soit appropriée par tous (c'est ce que montrent les traces de résidus de l'ennemi intérieur). Il semble que le problème se pose aussi dans ce pays (au Maroc), et soit d'autant plus complexe par la diversité des ennemis visés par la répression. Par ailleurs, il ne suffit pas de rendre publique une vérité pour que le rapport d'une société au passé change, a fortiori, s'il n'y a qu'une vérité. Ce que je désigne par là, c'est une idée posée par la commission sud africaine selon laquelle il ne faut pas proposer une vérité officielle, unique, mais essayer de faire cohabiter diverses vérités. La commission sud africaine a beaucoup insisté sur le fait qu'il lui fallait reconnaître des vérités subjectives, sociales, et notamment la vérité des victimes, la vérité des bourreaux. Elle a précisé qu'il ne fallait, non pas imposer une vérité unique, mais faire accepter que diverses vérités sur le passé existent. Cela a des répercussions

concrètes, dont les manifestations sont : un langage spécifique pour le récit de la violence, de la souffrance, la sélection des victimes (problème posé notamment en Afrique du sud), etc.

Cela pose le problème de la capacité du pouvoir, qu'il soit autoritaire ou démocratique, à s'accommoder d'une vérité plurielle, à faire sans cette obsession d'unité qui caractérise les pratiques des pouvoirs politiques quand il s'agit de gérer l'histoire.

L'idée que les autorités politiques ne supportaient pas l'expression du deuil maternel, qu'il leur fallait continger, interdire, l'expression même de ce deuil, vient du fait que le propre d'un pouvoir politique, c'est de ne pas tolérer que soit menacée l'unité du récit sur la cité, que soit menacée la continuité propre de la cité, que rien jamais ne doit venir troubler. La cité veut vivre et se perpétuer sans discontinuité. Dans quelle mesure un pouvoir politique peut faire avec une vérité plurielle ? C'est une question importante. Or, de ce point de vue les gouvernements démocratiques du continent Sud américain ont eu du mal à s'accommoder de ce récit pluraliste alors même qu'ils valorisaient fortement la transparence démocratique, notamment en refusant de retenir les rapports de «commission de vérité et de réconciliation».

3ème question : Qu'en est-il de la justice ?

La ou les «vérités», constituent le mandat des «commissions de vérité et de réconciliation». Si j'émet un jugement moral, c'est une très bonne chose, mais il ne faut pas oublier que cet objectif de «vérité» a été conçu au moins historiquement dans les premières expériences politiques de «vérité» et de «réconciliation», comme un palliatif de l'exercice ordinaire de la justice pénale. On fait la «vérité» parce qu'on ne peut pas poursuivre. Mais peut être fait-on la vérité aussi pour ne pas poursuivre. Concrètement les «commissions de vérité et de réconciliation», ne sont pas dissociables des lois d'amnistie. Certains disent que la justice pénale n'est pas la meilleure solution dans le contexte d'une sortie de la violence politique, faute de moyens, faute de magistrats, et compte tenu de la répression antérieure. Cf. : arguments de Mgr Desmond Tutu -président de la commission de vérité et de réconciliation sud africaine : il pose le principe selon lequel cette commission doit promouvoir une autre manière de rendre la justice. Il faut permettre d'atténuer, de rendre moins parlante la justice répressive, qu'il définit en ces termes : «Les gens pensent en terme de justice rétributive, qui est la justice du châtement ou de la récompense, (...) nous préférons parler de justice restauratrice, plutôt que de justice rétributive, ce n'est

pas pour autant que les coupables s'en tirent sans qu'ils leur en coûte, ils sont contraints de se montrer au grand jour dans leur ville et dire ce qu'ils ont fait». Si la réparation n'est pas une compensation, c'est du moins devenu une réalité. Donc la «justice restauratrice», cela signifie concrètement des politiques de réparation, [Rq perso : «le dispositif marocain est exemplaire par rapport aux canons internationaux en la matière»]. Ce principe de réparation est moralement fondé, mais ne va pas de soi historiquement, et les associations de victimes ont eu du mal à l'accepter. [Nous les mères de la «place donnée» nous savons que nos enfants ne sont pas morts, ils vivent dans la lutte, les rêves et l'engagement révolutionnaire d'autres jeunes, nous rejetons les exhumations parce que nos enfants ne sont pas des cadavres, nous refusons les plaques et les monuments, car cela revient à enterrer les morts, l'unique hommage possible c'est de lever la bannière de la lutte et de continuer le chemin]. Cette citation illustre le refus de la clôture du chapitre historique, mais aussi le refus d'une lecture dépolitisée de l'histoire qui est, selon d'autres associations de victimes, ce que tente d'imposer les gouvernements au travers notamment des commissions de vérité et de réconciliation. J'entends par «lecture dépolitisée de l'histoire» : l'effort pour construire une version de l'histoire suffisamment consensuelle, acceptée par tous, ce qui implique que l'on présente les victimes comme victimes d'une souffrance physique ou morale. On va tenter de restaurer la dignité de ces victimes, en avérant les faits.

L'autre conséquence de cet accent mis sur la souffrance, de cette moralisation du conflit politique, c'est la mise en place par les gouvernements politiques d'une «gestion politique du deuil». Un exemple, en 1999 au Chili : une loi a été adoptée sur le secret professionnel, qui permettait aux témoins ou aux participants à la répression de donner les infos dont ils disposaient sur les disparus pour permettre la restitution des corps. Ceci étant, ils donnaient ces infos non pas au juge, mais au curé, à l'évêque, à l'aumônier, tenus de respecter le secret sur l'origine de ces informations. Il fallait exhumer les corps pour permettre aux victimes de faire leur deuil, avec un effet particulier, sur le plan des poursuites judiciaires. En effet, au Chili à cette époque, la cour suprême avait opté pour une nouvelle jurisprudence qui qualifiait la «disparition» comme un «délict continu». Cela signifiait que tant que le corps n'avait pas été retrouvé il n'y avait pas de prescription. A partir du moment où le corps était rendu, on mettait fin à cette menace de poursuites judiciaires.

Conclusion : Est-ce que les politiques de vérité et de réconciliation que j'ai étudié ont palliées, et par là légitimées cette absence de justice ? Dans un 1er temps, oui cela a fonctionné compte tenu du mandat qui leur a été donné. Ceci étant, lorsque les

rapports de force ont été déverrouillés, lorsque les sortants ont un peu perdu de leur puissance, la question de la justice a de nouveau été posée, elle a de nouveau été possible. Les commissions de vérité et de réconciliation, de ce point de vue, n'ont été que des dispositifs à différer l'exercice de la justice pénale. (CF : Les poursuites systématiques en Argentine et au Chili, sont de nouveau rendues possibles). Cette «justice différée» n'a pas tout à fait les formes de la justice ordinaire. Parfois, on est obligé d'en passer par le politique pour rendre possible la justice. L'autre aspect de cette «justice différée», elle, se contente le plus souvent d'incriminations secondaires. Elle poursuit l'apologie-crime et non pas le crime, ou elle poursuit la malversation financière et non pas la répression politique. C'est aussi l'une des caractéristiques de cette justice différée.

Si les politiques se revendiquant de la réconciliation retardent ces poursuites, dans une certaine mesure, elles les rendent aussi possibles. Exemple : lorsqu'un gouvernement s'autorise à parler de «pardon», et se hasarde à se légitimer en utilisant la figure du pardon, il est pris au piège du «pardon», au sens où les victimes lui rappellent que seules généralement les victimes sont habilitées à pardonner.

La note de synthèse

L'année 2005 au Maroc a été riche en actes de mémoire : cinquantième anniversaire du retour de Mohammed V de son exil, trentième anniversaire de la Marche verte... La communauté nationale se nourrit de cette mémoire officielle qui contribue à forger son identité dans l'auto-célébration. Sous une forme moins consensuelle, la mission confiée en avril 2004 par le Roi Mohammed VI à l'Instance Equité et Réconciliation a consisté à revenir sur les «années noires» de l'histoire du Maroc indépendant (1956-1999).

Aucune société n'est épargnée par le retour réflexif sur les périodes les moins glorieuses de son histoire. En Europe, le débat fait rage sur la responsabilité collective des Allemands dans la seconde guerre mondiale, sur le soutien apporté par les Français au régime de Vichy, ou sur le «rôle positif de la colonisation». En Amérique, on s'interroge sur le rôle de la junte militaire dans les «guerres sales» au Chili, en Argentine ou au Salvador. En Afrique du Sud, on cherche à comprendre les ressorts de l'Apartheid.

Le changement de régime ou de règne contribue à lever un obstacle majeur au retour sur le passé et il faut attendre le départ des responsables de l'Etat incriminés pour que la mémoire soit autorisée à investir l'espace public. La création de la Cour pénale internationale et les poursuites judiciaires engagées dans certains pays au titre de la compétence universelle constituent une pression supplémentaire. Surtout, les débats de la société civile, relayés par la presse et les intellectuels ainsi que le retour des acteurs sur le passé après des décennies de silence (littérature carcérale, publication dans les journaux des mémoires des protagonistes...) jouent contre l'amnésie et l'oubli «des années de plomb».

La mémoire s'impose souvent après une longue période d'amnésie et c'est parfois un historien qui y met un terme en chassant l'oubli. Mais dans le cas où ce dernier ne peut faire son travail, les victimes, leurs proches ou leurs descendants, sont les premiers à raviver la mémoire des événements douloureux et des plaies encore ouvertes. Dans bien des cas, le travail de mémoire est un préalable au travail de l'historien puisque les archives sont généralement inaccessibles. Les auditions publiques contribuent à lever des zones d'ombre et à divulguer des secrets. Dans le contexte de l'IER -mais aussi dans celui de toutes les instances de ce type-, l'acte de mémoire revient à déterminer le statut de victime. Celle-ci détient une créance

morale (reconnaissance publique des souffrances) et matérielle (indemnisation) sur la société. La victime qui fait le récit de son passé refuse que ses souffrances soient rejetées dans l'oubli et cherche à transmettre la mémoire de ses souffrances.

La portée du travail de mémoire varie selon qu'elle est prise en compte ou non par l'histoire officielle. Dans le cas où elle ne l'intègre pas, le travail de l'IER apparaîtra a posteriori comme un simple «coup politique» et au mieux une catharsis collective. A l'inverse, si elle l'intègre, c'est un problème d'échelle qui se pose : les victimes peuvent être auditionnées par centaines, ce sont autant de mémoires personnelles, familiales, particulières qui sont entretenues. Or une histoire, même professionnelle et indépendante du pouvoir politique peut très bien ne retenir de ces événements que quelques pages.

L'histoire se veut détachée de tout jugement moral, alors que les tenants de la mémoire sont perçus comme les gardiens de la conscience de la société. Ils pensent qu'ils ont un rôle positif à jouer en transmettant le récit de leur vécu aux générations futures, ils souhaitent faire en sorte que les mêmes violences ne se reproduisent. A l'inverse, les historiens n'ont pas de «leçon» à donner ni de jugement à émettre car ils mettent le monde à distance -du moins dans un premier temps- alors que les victimes se font l'écho d'un monde «plein de bruit et de fureur». En quelque sorte, les tenants de la mémoire cherchent à moraliser une histoire amoralisée et à lui donner une direction en se donnant pour tâche d'éduquer les générations futures par la mémoire.

La victime ou ses proches feront le récit de tortures et des sévices subis, et adopteront - à juste titre- un point de vue unilatéral qui se rapporte à un vécu personnel unique alors que le récit de l'historien cherchera à homogénéiser des centaines de récits. Le récit de l'historien sera également plurivoque puisqu'il rappellera le contexte politique de l'époque et tant la mort que les souffrances extrêmes des victimes auront tendance à être minorées. Des événements tragiques pour des femmes et des hommes constitueront, pour certains historiens, une simple ligne du passif du bilan d'un règne. C'est pourquoi le «lieu» naturel de la mémoire n'est pas le livre d'histoire mais l'espace public. La mise en scène du récit dans l'agora est nécessaire pour que ceux qui ne savent pas sachent et ceux qui ont oublié ou refusent de se souvenir fassent acte de mémoire.

Quant à la «mémoire» de Hassan II, elle est amnésique puisqu'il nie connaître les exactions de sa police ou de son armée. Sa mémoire à lui est celle de la grandeur et des actes glorieux qu'il a vécu ou initié à savoir le combat pour l'indépendance aux

côtés de son père ainsi que la Marche verte. En ce sens, l'historien officiel n'aurait cure de la mémoire de ces milliers d'individus sans prise sur l'Histoire, sans prise sur la grandeur d'une Nation; une telle indifférence aux vies humaines est indispensable à la grandeur et révèle le caractère trempé du Chef de l'Etat.

En définitive, le principal enjeu de cette réflexion sur la mémoire et l'histoire tourne autour de l'écriture de l'histoire. Comment les événements des «années de plomb» seront-ils présentés dans les livres et les manuels d'histoire ? Simples «dérapages» ? Détails de l'Histoire ? Nécessité historique ? Les gardiens de la mémoire seront plus ou moins désolés ou satisfaits.

Youssef Belal

Publications

«Les cahiers bleus» :

1. «La Révision Constitutionnelle : un vrai faux débat.» n°1 (Sept. 2004).
2. «La réalité du pluralisme au Maroc». n°2 (Déc. 2004)
3. «Etat, Monarchie et religion». n°3 (Fév. 2005).
4. «Régulation et Etat de droit» n°4 (Avril 2005)
5. «Presse écrite et transition» n°5 (Mars 2006)
6. «Mémoire et Histoire» n°6 (Mai 2006)
7. «Les Droits de l'homme, substitut aux idéologies ?» (prochain numéro)